

## Bienvenue à bord !


Un entretien et un soin adéquats sont essentiels pour un fonctionnement de votre produit Mercury à des performances optimales et économiques. La carte d'enregistrement du propriétaire jointe est essentielle pour que vous et votre famille profitiez de votre produit sans souci. Se reporter au **Manuel de fonctionnement et d'entretien** pour plus de détails sur les services couverts par votre garantie.

Vous trouverez les informations de contact de votre concessionnaire le plus proche sur [www.marinepower.com](http://www.marinepower.com).

Votre moteur est-il bien enregistré dans le cadre de la garantie ? Vérifiez sur le site [www.marinepower.com](http://www.marinepower.com). Si nécessaire, contactez le revendeur local.

Si la plaque portant le numéro de série du moteur hors-bord contient le symbole CE en bas à gauche, la déclaration suivante s'applique :

Ce moteur hors-bord, fabriqué par Mercury Marine à Fond du Lac dans le Wisconsin, États-Unis, ou par Marine Power Europe Inc., Park Industriel de Petit-Rechain, Belgique, satisfait aux conditions énoncées dans les directives et normes suivantes, modifications comprises :

Directive concernant les bateaux de plaisance :	94/25/CE ; normes ISO 8665, ISO 11547
Directive concernant l'équipement :	98/37/CE,
Directive concernant la conformité électromagnétique (ECM) :	89/336/CE ; normes EN50081-1, SAE J551 (CISPR Pub. 12), EN 50082-1, IEC 61000 PT4-2, IEC 61000 PT4-3
	
Patrick C. Mackey	
Président, Mercury Marine, Fond du Lac, WI, États-Unis	
Contact pour la réglementation européenne :	
Product Environmental Engineering Department, Mercury Marine, Fond du Lac, WI États-Unis	

# TABLE DES MATIÈRES

---

## INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

---

Transfert de garantie.....	1
Enregistrement de la garantie aux États-Unis et au Canada.....	1
Enregistrement de la garantie en dehors des États-Unis et du Canada.....	1
Garantie limitée Mercury Marine (Europe).....	2
Garantie limitée Mercury Marine (Confederation des etats independants, Moyen-Orient, Afrique).....	4
Garantie limitée de 3 ans contre la corrosion.....	5
Couverture de la garantie et exclusions.....	7

---

## GÉNÉRALITÉS

---

Responsabilités du pilote.....	9
Avant la mise en marche de votre moteur.....	9
Puissance maximale du bateau.....	9
COUPE - CIRCUIT D'URGENCE.....	10
Protection des baigneurs.....	11
Gaz d'échappement.....	11
Choix des accessoires du moteur hors-bord.....	12
Sécurité sur l'eau.....	13
ENREGISTREMENT DU NUMERO DE SERIE.....	13
Caractéristiques des moteurs 4/5/6 à 4 temps - International.....	14

---

## INSTALLATION

---

INSTALLATION DU MOTEUR HORS-BORD.....	15
---------------------------------------	----

---

## TRANSPORT

---

Déplacement, stockage et transport du moteur hors-bord lorsqu'il a été retiré du bateau.....	16
Remorquage du bateau.....	17

---

## CARBURANT ET HUILE

---

Carburant recommandé.....	18
Remplissage des réservoirs de carburant.....	18
Recommandation en matière d'huile moteur.....	19
Vérification du niveau d'huile moteur.....	19

---

## CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

---

FONCTIONS ET COMMANDES.....	21
RELEVAGE DU MOTEUR EN POSITION HAUTE MAXIMUM.....	23
FONCTIONNEMENT EN EAUX PEU PROFONDES.....	23
REGLAGE DE L'ANGLE DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE HORS-BORD.....	24
Système de protection contre les survitesses du moteur.....	25

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## FONCTIONNEMENT

---

Vérifications à effectuer avant le départ.....	26
Fonctionnement à des températures en dessous de zéro.....	26
Fonctionnement en mer ou dans des eaux polluées.....	26
PROCEDURE DE RODAGE DU MOTEUR.....	26
DEMARRAGE DU MOTEUR.....	26
CHANGEMENT DES VITESSES.....	30
ARRÊT DU MOTEUR.....	30
DEMARRAGE D'URGENCE.....	30

---

## ENTRETIEN

---

Soin du moteur hors-bord.....	33
Émissions polluantes.....	33
CALENDRIER D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN.....	34
RINÇAGE DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT.....	34
DEPOSE ET INSTALLATION DU CAPOT SUPERIEUR.....	35
ANODE ANTI-CORROSION.....	35
Entretien externe.....	36
SYSTEME D'ALIMENTATION EN CARBURANT.....	36
REPLACEMENT DE L'HELICE.....	37
Vérification et remplacement de la bougie.....	38
POINTS DE LUBRIFICATION.....	39
Vidange de l'huile moteur.....	41
Graissage de l'embase.....	42
Moteur immergé.....	43

---

## REMISAGE

---

Préparation au remisage.....	44
Protection des éléments externes du hors-bord.....	44
Protection des composants internes du moteur.....	44
Carter d'engrenage.....	44
Positionnement du moteur hors-bord avant son stockage.....	45

---

## SERVICE APRÈS-VENTE

---

Service de réparation local.....	46
Service à l'extérieur.....	46
Demandes de pièces et d'accessoires.....	46
Assistance au propriétaire.....	46
Centres de service après-vente Mercury Marine.....	46



# INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

## Transfert de garantie

La garantie limitée est transférable à l'acheteur ultérieur mais seulement pour la période qui n'a pas été utilisée. Cette condition ne s'applique pas aux produits à usage commercial.

## VENTE DIRECTE PAR LE PROPRIÉTAIRE

Le deuxième propriétaire peut se faire enregistrer comme le nouveau propriétaire et bénéficiaire de la durée restante de la garantie limitée en renvoyant la carte d'enregistrement de garantie de l'ancien propriétaire, ainsi qu'une copie de l'acte de vente prouvant sa prise de possession. Aux États - Unis et au Canada, adressez - les à :

Mercury Marine  
Attn: Warranty Registration Department  
W6250 W. Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54936 - 1939  
Etats - Unis

Une nouvelle carte d'enregistrement de garantie du propriétaire vous sera alors délivrée, comportant le nom et l'adresse du nouveau propriétaire. Le fichier d'enregistrement informatique de l'usine reflétera alors ces changements.

Ce service est gratuit.

Pour les produits achetés en dehors des États-Unis et du Canada, contactez le distributeur de votre pays ou le service après-vente Mercury Marine/Marine Power le plus proche.

## Enregistrement de la garantie aux États-Unis et au Canada

1. Vous pouvez modifier votre adresse à tout moment, y compris lors d'une revendication au titre de la garantie, en appelant Mercury Marine ou en envoyant une lettre ou un fax avec votre nom, votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et le numéro de série du moteur, au département de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine. Votre revendeur peut aussi enregistrer ce changement d'information.

Mercury Marine  
Attn : Warranty Registration Department  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939  
920-929-5054

**REMARQUE :** Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus aux États-Unis, au cas où un rappel de sécurité par le Federal Safety Act était requis.

2. Pour être couvert par la garantie, le produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par MercNET, courriel ou courrier postal. À réception de cette fiche, Mercury Marine valide l'enregistrement.
3. Une fois l'enregistrement de la garantie effectué, Mercury Marine envoie par courrier une confirmation d'enregistrement à l'acheteur du produit. Si cette confirmation d'enregistrement n'est pas reçue dans les 30 jours, veuillez contacter immédiatement votre revendeur. La garantie ne prend effet que lorsque votre produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

## Enregistrement de la garantie en dehors des États-Unis et du Canada

1. Il est important que le revendeur ayant effectué la vente remplisse la carte d'enregistrement de la garantie et la renvoie au distributeur ou au centre d'entretien Marine Power responsable du programme de réclamation/d'enregistrement de la garantie pour votre région.
2. La carte d'enregistrement de la garantie indique votre nom, votre adresse, les numéros de modèle et de série du produit, la date d'achat, le type d'utilisation, ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du distributeur/revendeur ayant effectué la vente. Le distributeur/revendeur certifie également que vous êtes l'acheteur initial et l'utilisateur du produit.

# INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

3. Une copie de la carte d'enregistrement, désignée comme la copie de l'acheteur, DOIT vous être remise immédiatement après que la carte a été entièrement remplie par le distributeur/revendeur ayant effectué la vente. Cette carte représente votre identification de l'enregistrement d'usine et vous devez la conserver pour une utilisation ultérieure lorsqu'elle est requise. Si vous avez un jour recours à une réparation dans le cadre de la garantie, votre revendeur peut vous demander de présenter la carte d'enregistrement de la garantie pour vérifier la date d'achat et pour utiliser les informations qu'elle contient pour la préparation des formulaires de garantie.
4. Dans certains pays, le centre d'entretien Marine Power vous délivre une carte d'enregistrement de la garantie permanente plastifiée dans les 30 jours suivant réception de la copie usine de la carte d'enregistrement de la garantie par votre distributeur/revendeur. Si vous recevez une carte d'enregistrement de la garantie plastifiée, vous pouvez jeter la copie de l'acheteur que le distributeur/revendeur vous a fournie lors de l'achat. Demandez à votre distributeur/revendeur si vous pouvez bénéficier du programme de carte plastifiée.

**IMPORTANT : Dans certains pays, les listes d'enregistrement doivent être tenues à jour par l'usine et par le revendeur conformément à la loi. Nous souhaitons que TOUS vos produits soient enregistrés auprès de l'usine au cas où il serait nécessaire de vous contacter. Assurez-vous que votre distributeur/revendeur remplit immédiatement la carte d'enregistrement de la garantie et qu'il en envoie la copie usine au centre de réparation international Marine Power de votre région.**

5. Pour plus d'informations concernant la carte d'enregistrement de la garantie et sa relation avec le traitement des revendications au titre de la garantie, consultez la garantie internationale.

## Garantie limitée Mercury Marine (Europe)

### ETENDUE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit tous les moteurs Mercury, Mariner Outboard, moteurs électriques pour pêche à la traîne Thruster, moteurs en-bord Mercruiser ou moteurs à embase neufs contre les défauts de matériau et de fabrication, pendant la période décrite ci-dessous.

### DUREE DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée couvre le produit pendant deux (2) ans à partir de sa date de vente initiale au détail, à des fins de plaisance, ou de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, suivant l'échéance qui survient en premier. Les acheteurs qui utilisent ces produits à des fins commerciales bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de leur date de vente initiale au détail, ou de 500 heures cumulées de fonctionnement, suivant l'échéance qui survient en premier. Par fins commerciales, on entend toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La réparation ou le remplacement des pièces et les travaux sous garantie n'étendent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non utilisée peut être transférée d'un client à l'autre, si le bateau est toujours utilisé à des fins de plaisance, au moment du ré-enregistrement du produit.

### CONDITIONS REGISSANT LA COUVERTURE EN GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un concessionnaire autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection avant livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été enregistré correctement par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation pour la plaisance à un usage commercial (à moins que le ré-enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique décrit dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doit être exécuté en temps opportun pour pouvoir bénéficier de la garantie. Si cet entretien est effectué par le client, Mercury Marine se réserve le droit d'exiger une preuve que ces travaux ont effectivement été entrepris avant de prolonger la couverture de la garantie.

### RESPONSABILITE DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à son choix, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit par Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans avoir l'obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

# INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

## COMMENT OBTENIR LA COUVERTURE EN GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les recours en garantie doivent être effectués en livrant le produit à un concessionnaire agréé par Mercury afin qu'il puisse le réparer. Si l'acheteur ne peut livrer le produit au concessionnaire, il doit en avertir par écrit Mercury qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais de pièces et de main d'œuvre, et de toute autre dépense liée à la réparation en question. L'acheteur ne doit pas envoyer de produit ou de pièces du produit directement à Mercury, sauf si celle-ci lui en fait la demande. La carte d'enregistrement en garantie représente le seul document d'enregistrement valide et doit être présentée au revendeur au moment du recours en garantie afin d'être couvert.

## ELEMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas les articles de maintenance, les mises au point, les réglages, l'usure normale, les dégâts causés par un emploi abusif, une utilisation anormale, l'emploi d'une hélice ou d'un rapport de démultiplication qui ne permettent pas au moteur de tourner dans la plage recommandée de régimes à papillon complètement ouvert (cf. Manuel de fonctionnement et d'entretien), l'utilisation du produit d'une manière contraire aux recommandations du Manuel de fonctionnement et d'entretien concernant le cycle de fonctionnement, un acte de négligence, un accident, l'immersion du produit, une installation non conforme (les caractéristiques et les techniques d'installation sont décrites dans les instructions de montage concernant le produit), un entretien non conforme, l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce fabriqués ou vendus par un concurrent, les turbines ou revêtements de la pompe à injection, l'utilisation de carburants, huiles ou lubrifiants qui ne conviennent pas au produit (cf. Manuel de fonctionnement et d'entretien), la modification ou le retrait de pièces, l'infiltration d'eau dans le moteur par l'arrivée de carburant, la prise d'air ou le circuit d'échappement. La garantie est nulle et non avenue en cas d'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou après modifications de l'unité inférieure en vue de telles activités, peu importe le moment où ces modifications ont eu lieu, et même si elles ont été effectuées par un propriétaire antérieur.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, au lancement, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux préjudices secondaires, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou consécutifs. Les dépenses liées à la dépose et/ou au remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau, en raison de conception de ce dernier, pour accéder au produit, ne sont pas non plus couvertes par la garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les concessionnaires agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de représentations ou de garanties quelconques au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, représentations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

Pour de plus amples informations sur les faits et les situations couverts par la garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, reportez-vous à la rubrique Garantie du manuel de fonctionnement et d'entretien, intégrée pour référence à la présente garantie.

### LIMITATIONS ET EXONERATIONS DE RESPONSABILITES

**LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER SONT EXPRESSÉMENT NIEES. SI ELLES NE PEUVENT ETRE DESAVOUÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES A LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSÉCUTIFS SONT EXCLUS DE CETTE COUVERTURE EN GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS / PAYS N'AUTORISENT PAS D'EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT DONC PAS FORCÉMENT À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS OCTROIE DES DROITS LÉGAUX SPECIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON VOTRE ÉTAT OU PAYS DE RÉSIDENCE.**

# INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

## Garantie limitée Mercury Marine (Confederation des etats independants, Moyen-Orient, Afrique)

### ETENDUE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit tous ces moteurs Mercury, Mariner Outboard, moteurs électriques pour la pêche à la traîne Thruster, moteurs en-bord ou à embase Mercruiser neufs contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

### DUREE DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée couvre le produit pendant un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, à des fins de plaisance, ou de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, suivant l'échéance qui survient en premier. Les acheteurs qui utilisent ces produits à des fins commerciales bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de leur date de vente initiale au détail, ou de 500 heures cumulées de fonctionnement, suivant l'échéance qui survient en premier. Par fins commerciales, on entend toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La réparation ou le remplacement des pièces et les travaux sous garantie n'étendent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non utilisée peut être transférée d'un client à un autre au moment du ré-enregistrement du produit.

### CONDITIONS REGISSANT LA COUVERTURE EN GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un concessionnaire autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection avant livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été enregistré correctement par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation pour la plaisance à un usage commercial (à moins que le ré-enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique décrit dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doit être exécuté en temps opportun pour pouvoir bénéficier de la garantie. Si cet entretien est effectué par le client, Mercury Marine se réserve le droit d'exiger une preuve que ces travaux ont effectivement été entrepris avant de prolonger la couverture de la garantie.

### RESPONSABILITE DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à son choix, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit par Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans avoir l'obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

### COMMENT OBTENIR LA COUVERTURE EN GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les recours en garantie doivent être effectués en livrant le produit à un concessionnaire agréé par Mercury afin qu'il puisse le réparer. Si l'acheteur ne peut livrer le produit au concessionnaire, il doit en avvertir par écrit Mercury qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais de pièces et de main d'œuvre, et de toute autre dépense liée à la réparation en question. L'acheteur ne doit pas envoyer de produit ou de pièces du produit directement à Mercury, sauf si celle-ci lui en fait la demande. La carte d'enregistrement en garantie représente le seul document d'enregistrement valide et doit être présentée au revendeur au moment du recours en garantie afin d'être couvert.



# INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

## ELEMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas les articles de maintenance, les mises au point, les réglages, l'usure normale, les dégâts causés par un emploi abusif, une utilisation anormale, l'emploi d'une hélice ou d'un rapport de démultiplication qui ne permettent pas au moteur de tourner dans la plage recommandée de régimes à papillon complètement ouvert (cf. Manuel de fonctionnement et d'entretien), l'utilisation du produit d'une manière contraire aux recommandations du Manuel de fonctionnement et d'entretien concernant le cycle de fonctionnement, un acte de négligence, un accident, l'immersion du produit, une installation non conforme (les caractéristiques et les techniques d'installation sont décrites dans les instructions de montage concernant le produit), un entretien non conforme, l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce fabriqués ou vendus par un concurrent, les turbines ou revêtements de la pompe à injection, l'utilisation de carburants, huiles ou lubrifiants qui ne conviennent pas au produit (cf. Manuel de fonctionnement et d'entretien), la modification ou le retrait de pièces, l'infiltration d'eau dans le moteur par l'arrivée de carburant, la prise d'air ou le circuit d'échappement. La garantie est nulle et non avenue en cas d'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou après modifications de l'unité inférieure en vue de telles activités, peu importe le moment où ces modifications ont eu lieu, et même si elles ont été effectuées par un propriétaire antérieur.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, au lancement, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux préjudices secondaires, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou consécutifs. Les dépenses liées à la dépose et/ou au remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau, en raison de la conception de ce dernier, pour accéder au produit, ne sont pas non plus couvertes par la garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les concessionnaires agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de représentations ou de garanties quelconques au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, représentations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

Pour de plus amples informations sur les faits et les situations couverts par la garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, reportez-vous à la rubrique Garantie du manuel de fonctionnement et d'entretien, intégrée pour référence à la présente garantie.

### LIMITATIONS ET EXONERATIONS DE RESPONSABILITESLES

**GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER SONT EXPRESSÉMENT NIÉES. SI ELLES NE PEUVENT ETRE DESAVOUÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITEES À LA DUREE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSECUTIFS SONT EXCLUS DE CETTE COUVERTURE EN GARANTIE. COMME CERTAINS ETATS / PAYS N'AUTORISENT PAS D'EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT DONC PAS FORCEMENT À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS OCTROIE DES DROITS LEGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON VOTRE ETAT OU PAYS DE RESIDENCE.**

## Garantie limitée de 3 ans contre la corrosion

**ÉTENDUE DE LA GARANTIE :** Mercury Marine garantit que chaque moteur neuf à transmission en z, hors-bord Mercury Marine ou inboard MerCruiser neuf Mercury, Mariner, Mercury Racing, Sport Jet, M<sup>2</sup> Jet Drive, Tracker (le Produit) ne deviendra pas inutilisable par l'action directe de la corrosion pendant la période de temps décrite ci-dessous.

**DURÉE DE LA GARANTIE :** Le produit est couvert par la garantie limitée contre la corrosion pendant une période de trois (3) ans à partir de la date de sa vente ou de sa mise en marche initiale, à la première échéance. La réparation ou le remplacement des pièces et les travaux entrepris en période de garantie n'étendent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. Toute portion de la garantie non utilisée peut être transférée à un acheteur ultérieur (usage non commercial) sous réserve d'un réenregistrement correct du produit.

# INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

**CONDITIONS À REMPLIR POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE :** Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection avant livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été enregistré correctement par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique décrit dans ce même manuel doit être effectué à intervalles réguliers (y compris, sans toutefois s'y limiter, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants recommandés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) pour pouvoir continuer à bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit d'exiger une preuve d'un entretien conforme pour tout recours en garantie.

**RESPONSABILITÉ DE MERCURY :** En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à son choix, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou résinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit par Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans avoir l'obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

**COMMENT OBTENIR L'APPLICATION DE LA GARANTIE :** Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les réclamations de garantie doivent être effectuées en livrant le produit à un revendeur agréé par Mercury afin qu'il puisse le réparer. Si l'acheteur ne peut pas livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit. Nous nous chargerons ensuite de faire effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais de pièces et de main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à la réparation en question. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury lui en fait la demande. Une preuve attestant que le produit a été enregistré au nom du propriétaire doit être présentée au revendeur pour bénéficier de l'application de la garantie.

**LIMITE DE LA GARANTIE :** Cette garantie limitée ne couvre pas la corrosion des circuits électriques, la corrosion résultant de dégâts, la corrosion qui entraîne des dommages purement esthétiques, les emplois abusifs et les travaux d'entretien non conformes, la corrosion des accessoires, des instruments, des circuits de direction, la corrosion de l'embase de jet installée à l'usine, les dommages provenant des salissures marines, les produits vendus avec une garantie limitée de moins d'un an, les pièces de rechange (achetées par le client) et les produits utilisés à des fins commerciales. Par fins commerciales, on entend toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Les dégâts de corrosion produits par des courants vagabonds (prises de quais, bateaux avoisinants, métal immergé) ne sont pas couverts par cette garantie et doivent être protégés par l'utilisation d'un dispositif anti-corrosion, tel que les systèmes Precision Parts de Mercury ou MerCathode de Quicksilver et/ou un isolateur galvanique. Les dégâts de corrosion provoqués par une application non conforme de peintures marines à base de cuivre ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Si une protection contre les salissures marines est nécessaire, il est recommandé d'appliquer des peintures à base d'adipate tributylétain sur les produits MerCruiser et Outboard. Dans les régions où ces peintures sont interdites par la loi, des peintures à base de cuivre peuvent être utilisées sur la coque et le tableau arrière. Ne pas appliquer de peinture sur le hors-bord ni sur le produit MerCruiser. En outre, veiller à ne pas établir de connexion électrique entre le produit sous garantie et la peinture. Pour un produit MerCruiser, un espace non peint d'au moins 38 mm (1,5 in.) doit être laissé autour du tableau arrière. Se reporter au Manuel de fonctionnement et d'entretien pour tout détail supplémentaire.

Pour de plus amples informations sur les faits et les situations couverts par la garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, se reporter à la section Garantie du manuel de fonctionnement et d'entretien, intégrée pour référence à la présente garantie.

# INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

## DÉNI ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :

**NOUS DÉCLINONS EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉSAVOUÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSÉCUTIFS SONT EXCLUS DE CETTE COUVERTURE DE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS / PAYS N'AUTORISENT PAS D'EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE VOUS OCTROIE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON VOTRE ÉTAT OU PAYS DE RÉSIDENCE.**

## Couverture de la garantie et exclusions

Cette rubrique a pour but d'éliminer certains des malentendus les plus courants concernant la garantie. Les informations suivantes définissent certains des services qui ne sont pas couverts par la garantie. Les dispositions énoncées ci-dessous ont été intégrées par référence à la garantie limitée de 3 ans contre les dégâts de corrosion, à la garantie limitée internationale sur les moteurs hors-bord, et à la garantie limitée sur les moteurs hors-bord des Etats-Unis et du Canada.

N'oubliez pas que la garantie couvre les réparations nécessaires pendant la durée de couverture en raison de défauts de fabrication et de matériaux. Les erreurs d'installation, les accidents, l'usure normale et toute une série d'autres causes qui affectent le produit ne sont pas couverts.

La garantie est limitée aux défauts de fabrication et de matériaux, uniquement lorsque la vente au consommateur s'est produite dans le pays dans lequel nous en avons autorisé la distribution.

Pour toute question concernant la garantie, contactez votre concessionnaire agréé. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

## EXCLUSIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

1. Petits ajustements et réglages, y compris vérification, nettoyage ou réglage des bougies, éléments d'allumage, carburateurs, filtres, courroies, commandes, et vérification de la lubrification dans le cadre de services normaux.
2. Embases à jet installées à l'usine - Les pièces exclues de la garantie sont les suivantes : rotor et chemise endommagés à la suite d'un choc ou d'usure et roulements de l'arbre moteur endommagés par l'eau et dont l'entretien n'a pas été effectué correctement.
3. Dégâts provenant d'un acte de négligence, d'un entretien insuffisant, d'un accident, d'une utilisation anormale ou d'une installation ou d'un service incorrects.
4. Dépenses liées au halage, à la mise à l'eau et au remorquage, dépose et / ou remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau en raison de la conception de ce dernier, pour accéder au produit, frais connexes relatifs au transport et / ou au temps de déplacement, etc. Le client doit fournir un accès raisonnable au produit. Le client doit livrer le produit à un concessionnaire agréé.
5. Entretien complémentaire effectué à la demande du client, qui n'est pas nécessaire dans le cadre de la garantie.
6. Les travaux non effectués par un concessionnaire agréé peuvent être couverts par la garantie dans les conditions suivantes : s'ils ont été réalisés dans une situation d'urgence (à condition qu'aucun concessionnaire agréé capable d'effectuer les travaux nécessaires ou disposant de dispositifs de halage ne soit disponible dans la région, etc., et que l'usine ait autorisé au préalable le recours à cet autre établissement).
7. Tous les dommages indirects et / ou consécutifs (frais d'entreposage, appels téléphoniques ou frais de location de toutes sortes, préjudices secondaires ou perte de temps ou de revenus) sont à la charge du propriétaire.
8. Utilisation de pièces de marques autres que Mercury Precision ou Quicksilver lors de réparations sous garantie.
9. Le changement des huiles, lubrifiants ou liquides dans le cadre de l'entretien normal est à la charge du client à moins que la perte ou la contamination de ces liquides ne soient causées par une panne du produit couverte par la garantie.

# INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

10. Participation ou préparation à une course ou à toute autre activité de compétition, ou après modification de l'unité inférieure en vue de telles activités.
11. Un moteur bruyant n'indique pas nécessairement un problème grave. Si le diagnostic détermine que les organes internes du moteur sont gravement endommagés et qu'une panne pourrait d'en suivre, l'origine du bruit doit être corrigée dans le cadre de la garantie.
12. Les dommages causés à l'unité inférieure et / ou à l'hélice par le heurt d'un objet immergé sont considérés comme un risque marin.
13. Infiltration d'eau dans le moteur par l'arrivée de carburant, la prise d'air ou le circuit d'échappement ou immersion du produit.
14. Panne de toute pièce par suite d'un manque d'eau de refroidissement provenant du démarrage du moteur hors de l'eau, de l'obstruction des trous d'arrivée d'eau par des objets étrangers, de l'élévation ou du relevage excessifs du moteur.
15. Utilisation de carburants et de lubrifiants non conformes au produit. Reportez-vous à la rubrique Entretien.
16. Notre garantie limitée ne couvre pas les dégâts subis par nos produits en raison de l'installation ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires qui sont fabriqués ou vendus par la concurrence. Les pannes qui ne sont pas liées à l'utilisation de ces pièces ou accessoires sont couvertes par la garantie si elles satisfont par ailleurs aux termes de la garantie limitée de ce produit.

# GÉNÉRALITÉS

## Responsabilités du pilote

Le pilote est responsable de la bonne conduite du bateau et de la sécurité de ses occupants ainsi que de celle du public. Nous engageons tous les utilisateurs du moteur hors-bord à lire attentivement et entièrement ce manuel et à ne commencer à piloter qu'après avoir bien compris toutes les instructions qu'il contient.

Veillez à ce qu'au moins l'un des passagers, autre que le pilote, soit informé des manoeuvres de base (démarrage, fonctionnement du hors-bord et navigation), au cas où le pilote se trouverait incapable de conduire le bateau.

## Avant la mise en marche de votre moteur

Lisez ce manuel attentivement. Apprenez à utiliser correctement votre moteur hors-bord. N'hésitez pas à contacter votre concessionnaire si vous avez des questions.

Accompagnée d'un peu de bon sens, la connaissance du fonctionnement de votre moteur et des consignes de sécurité peut permettre d'éviter blessures et dommages matériels.

Ce manuel, ainsi que les étiquettes de sécurité fixées sur le moteur, utilise les avertissements suivants pour attirer votre attention sur les consignes de sécurité à respecter.

### DANGER

Dangers immédiats et CERTAINS de blessures graves ou de mort.

### AVERTISSEMENT

Dangers ou actes dangereux qui POURRAIENT entraîner des blessures graves ou la mort.

### ATTENTION

Dangers ou actes dangereux susceptibles d'entraîner des blessures légères ou des dommages matériels.

## Puissance maximale du bateau

### AVERTISSEMENT

L'utilisation d'un moteur hors-bord excédant la limite maximum de puissance du bateau peut : 1) entraîner la perte de contrôle de ce dernier, 2) modifier ses caractéristiques de flottaison en raison d'une charge excessive du tableau arrière, ou 3) causer la rupture du bateau, particulièrement au voisinage du tableau arrière.

Ne dépassez pas les limites de puissance et de charge de votre bateau. La plupart des bateaux portent une plaque indiquant ces limites, calculées par le fabricant sur la base de certaines recommandations réglementaires. Dans le doute, contactez votre concessionnaire ou le constructeur du bateau.

#### U.S. COAST GUARD CAPACITY

MAXIMUM HORSEPOWER XXX

MAXIMUM PERSON  
CAPACITY (POUNDS) XXX

MAXIMUM WEIGHT  
CAPACITY XXX

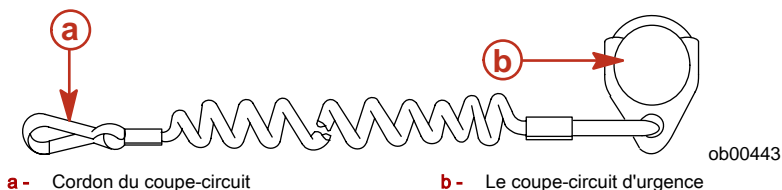
ob00306

# GÉNÉRALITÉS

## COUPE - CIRCUIT D'URGENCE

Le coupe-circuit d'urgence a pour but de couper le moteur lorsque le pilote s'éloigne à une distance suffisante de son poste pour le déclencher (lorsqu'il en est éjecté accidentellement, par exemple). Les moteurs à barre franche et certains modèles à commande à distance sont équipés d'un tel dispositif. Il peut aussi être installé en tant qu'accessoire, en général sur le tableau de bord ou sur le côté adjacent au poste de pilotage.

Le cordon complètement étendu mesure de 122 à 152 cm (4 à 5 pi) . L'une de ses extrémités est munie d'une pièce destinée à être introduite dans l'interrupteur, et l'autre côté d'un mousqueton pouvant être fixé sur le pilote. Le cordon est spiralé pour être aussi court que possible en position de repos et pour ne pas accrocher les objets situés à proximité. Sa longueur est calculée pour éviter tout déclenchement accidentel pendant le déplacement normal du pilote autour du poste de pilotage. Si un cordon plus court est préférable, vous pouvez le raccourcir en l'enroulant autour du poignet ou de la jambe du pilote ou en faisant un simple noeud.



Lisez les consignes de sécurité ci-dessous avant de procéder.

**Consignes de sécurité importantes :** le coupe-circuit d'urgence a pour but de couper le moteur lorsque le pilote s'éloigne à une distance suffisante de son poste pour le déclencher. Cette situation peut se produire lorsque l'opérateur tombe accidentellement à l'eau ou se déplace suffisamment loin de son poste. Les éjections accidentelles et les chutes par dessus bord sont des risques associés plus fréquemment à certains types de bateaux, notamment les bateaux pneumatiques à bords bas ou les barrières, les bateaux haute performance et les bateaux de pêche légers à barre franche, dont le maniement exige un certain doigté. Des imprudences peuvent aussi être la cause des éjections accidentelles et des chutes par dessus bord : pilote assis sur le dossier du siège ou sur le plat-bord, ou debout aux vitesses de déjaugage, pilote assis sur les plateformes surélevées des bateaux de pêche, conduite à vitesse élevée dans des eaux peu profondes ou encombrées, relâchement d'un volant de direction ou d'une barre qui tire d'un côté, consommation d'alcool ou de substances intoxicantes ou manoeuvres risquées à haute vitesse.

Bien que le déclenchement du coupe-circuit d'urgence provoque l'arrêt immédiat du moteur, le bateau peut poursuivre sa course sur une certaine distance selon la vitesse acquise et l'angle de virage éventuel au moment de l'arrêt du moteur. Il ne peut toutefois pas virer de 360 degrés. Lorsqu'il se déplace moteur coupé, le bateau est tout aussi susceptible de blesser les personnes se trouvant sur sa trajectoire que lorsque le moteur est en marche.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Si le pilote venait à tomber à l'eau, l'arrêt immédiat du moteur réduit de manière importante les risques de blessures graves, voire mortelles, causés par le passage du bateau. Reliez toujours correctement les deux extrémités du coupe-circuit d'urgence à l'interrupteur d'arrêt d'un côté et au pilote de l'autre.

Il est vivement conseillé d'informer les passagers des procédures correctes de démarrage et de fonctionnement, dans l'hypothèse d'une situation d'urgence où ils seraient amenés à faire fonctionner le moteur (par ex., si le pilote est éjecté accidentellement).

### ⚠ AVERTISSEMENT

Les forces de décélération créées par une activation accidentelle ou involontaire du coupe-circuit d'urgence entraînent des risques de blessures graves, voire mortelles. Le pilote ne doit jamais quitter son poste sans s'être désolidarisé au préalable du cordon de l'interrupteur d'arrêt.

Le coupe-circuit d'urgence peut également être actionné par inadvertance ou accidentellement, ce qui peut avoir les conséquences dangereuses suivantes :

# GÉNÉRALITÉS

1. Perte d'équilibre et chute vers l'avant des passagers causés par une perte de vitesse inattendue. Ce danger concerne particulièrement les passagers situés à l'avant du bateau qui peuvent être éjectés par dessus bord et blessés par le boîtier d'inversion ou l'hélice.
2. Perte de la puissance motrice et du contrôle de la direction par mer agitée, courants forts ou grand vent.
3. Perte de contrôle au moment de l'accostage.

## Protection des baigneurs

### BATEAU EN MARCHÉ

Il est extrêmement difficile pour un nageur ou pour toute personne se tenant dans l'eau de se déplacer assez rapidement pour éviter un bateau allant dans sa direction, même à basse vitesse.



ob00311

C'est pourquoi nous vous recommandons de ralentir et de faire preuve de la plus grande prudence lorsque vous naviguez dans une zone où des nageurs ou des baigneurs peuvent se trouver.

Lorsque le bateau se déplace par inertie, moteur débrayé, l'eau exerce toujours une force suffisante sur l'hélice pour la faire tourner. Même cette rotation au point mort peut causer des blessures graves.

### BATEAU À L'ARRÊT

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Coupez immédiatement le moteur dès qu'un baigneur se trouve à proximité du bateau. Il risque en effet d'être gravement blessé par une hélice en rotation, un bateau en mouvement, ou un carter d'engrenage qui se déplace ou tout dispositif fixé sur le bateau ou le carter d'engrenage.**

Passez au point mort et coupez le moteur avant de laisser vos passagers entrer dans l'eau ou nager près de votre bateau.

## Gaz d'échappement

### RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Les fumées d'échappement de tous les moteurs à combustion interne produisent du monoxyde de carbone, qu'il s'agisse des moteurs marins hors-bord, à embase et en-bord, ou des générateurs qui alimentent les différents accessoires nautiques. Le monoxyde de carbone est un gaz mortel inodore, incolore et insipide.

Les symptômes précoces de l'intoxication par ce gaz, qui ne doivent pas être confondus avec le mal de mer ou l'ivresse, incluent notamment mal de tête, étourdissement, somnolence et nausée.

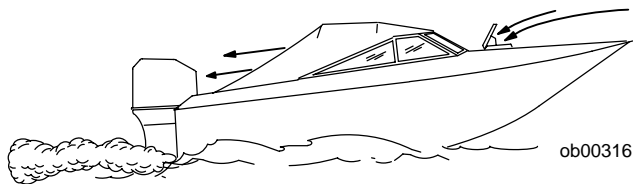
#### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Évitez de laisser tourner le moteur dans un endroit mal aéré. L'exposition prolongée au monoxyde de carbone dans des concentrations suffisantes peut entraîner une perte de connaissance, des lésions cérébrales ou même la mort.**

### BONNE VENTILATION

Aérez l'habitacle, ouvrez les rideaux latéraux ou les écoutes avant pour évacuer les vapeurs.

# GÉNÉRALITÉS



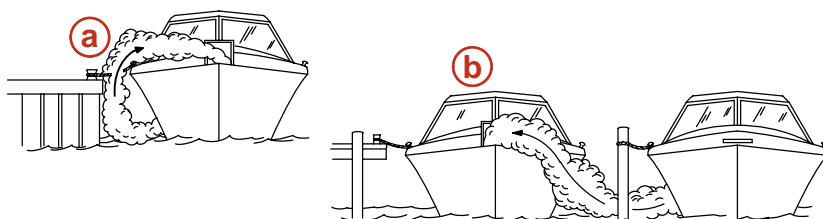
Exemple de circulation suffisante d'air dans le bateau.

## VENTILATION INSUFFISANTE

Dans certaines conditions de marche et / ou de vent, du monoxyde de carbone peut s'accumuler dans des cabines ou des cockpits fermés ou bâchés dont l'aération est insuffisante. Installez un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone dans votre bateau.

Dans de rares cas, par mer très calme, les nageurs et passagers qui se trouvent sur le pont d'un bateau stationnaire dont le moteur tourne ou à proximité d'un moteur en marche, peuvent être exposés à un niveau dangereux de monoxyde de carbone.

## LORSQUE LE BATEAU EST STATIONNAIRE

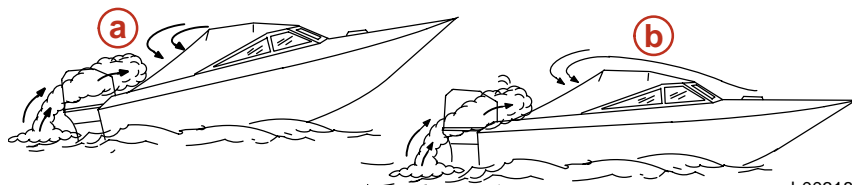


ob00317

**a-** Moteur en marche lorsque le bateau est amarré dans un endroit confiné

**b-** Amarrage à proximité d'un autre bateau dont le moteur tourne

## LORSQUE LE BATEAU EST EN MOUVEMENT



ob00318

**a-** Angle de relevage de la proue trop élevé

**b-** Ecouilles avant fermées (effet de retour des gaz d'échappement).

## Choix des accessoires du moteur hors-bord

Les accessoires de marque Mercury Precision ou Quicksilver ont été conçus et testés spécialement pour votre moteur hors-bord. Ces accessoires sont disponibles auprès des revendeurs Mercury Marine.



# GÉNÉRALITÉS

## AVERTISSEMENT

**Consultez votre concessionnaire avant toute installation d'accessoires. Un mauvais usage des accessoires recommandés ou l'installation d'accessoires incompatibles avec votre équipement peut causer des blessures graves ou mortelles ou une défaillance du produit.**

Certains accessoires qui ne sont pas fabriqués ou vendus par Mercury Marine peuvent présenter des problèmes de sécurité si vous les utilisez avec votre moteur hors-bord. Procurez-vous les manuels d'installation, d'utilisation et d'entretien de tous les accessoires que vous choisissez et lisez-les attentivement.

## Sécurité sur l'eau

Pour votre sécurité sur l'eau, renseignez-vous sur la réglementation et les restrictions relatives à la navigation, et n'oubliez pas les mesures de précaution ci-dessous.

**Utilisez un gilet de sauvetage.** Vous devez disposer d'un gilet de sauvetage homologué facilement accessible pour chaque personne à bord.

**Ne chargez pas votre bateau à l'excès.** La plupart des bateaux sont classés et certifiés en fonction d'une capacité de charge (poids transporté) nominale maximale. Consultez la plaque de capacité de votre bateau. Dans le doute, contactez votre concessionnaire ou le constructeur du bateau.

**Procédez régulièrement à toutes les vérifications de sécurité et à tous les travaux d'entretien requis et veillez à faire effectuer les réparations nécessaires.**

**Prenez connaissance avec tous les règlements et lois nautiques applicables et respectez-les.** Nous conseillons aux pilotes de suivre l'un des cours de navigation et de sécurité nautique proposés par diverses organisations telles que : 1. les auxiliaires des Gardes-côtes, 2. les clubs nautiques, 3. la Croix Rouge et 4. la police maritime et des voies d'eau.

**Veillez à ce que tous vos passagers soient bien assis.** Ne laissez personne s'installer sur une partie quelconque du bateau non prévue à cet effet, par exemple les dossiers des sièges, les plats-bords, le tableau arrière, la proue, les ponts, les sièges de pêche surélevés ou tournants. De manière générale, interdisez tous les endroits d'où une personne pourrait tomber ou être projetée à l'eau en cas d'accélération brusque et inattendue, d'arrêt ou de mouvement soudains ou de perte de contrôle du bateau.

**Ne naviguez jamais en état d'ivresse ou d'intoxication.** Votre jugement et vos réflexes en souffriront.

**Formez d'autres personnes au pilotage du bateau.** Montrez les manoeuvres de base (démarrage, fonctionnement du hors-bord et navigation) à l'un des passagers au moins, au cas où le pilote se trouverait incapable de conduire ou tomberait à l'eau.

**Embarquement de passagers.** Coupez le moteur lorsque vos passagers embarquent, débarquent ou se trouvent près de la poupe (arrière) du bateau (côté hélice). Passer au point mort ne suffit pas.

**Soyez vigilant.** Le pilote est tenu de rester en alerte en permanence, tant par la vue que par l'ouïe. Sa vision ne doit pas être obstruée, particulièrement dans la direction de marche du bateau. Il convient à cet effet d'écartier tout passager, matériel ou siège de pêche se trouvant dans le champ de vision du pilote lorsque le bateau se déplace à une vitesse supérieure au ralenti.

**Ne suivez jamais directement un skieur : s'il tombe, vous risqueriez un accident grave.** A 40 km/h (25 mi/h), par exemple, votre bateau ne met que 5 secondes à rattraper un skieur tombé à 61 mètres (200 pi) de vous.

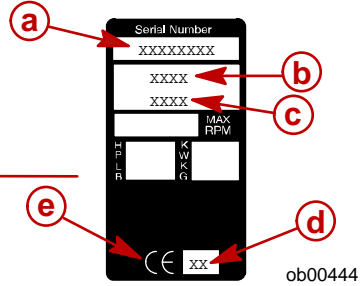
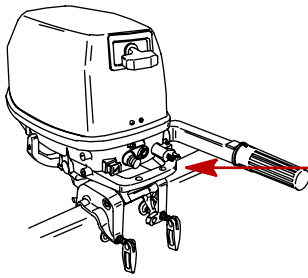
**Veillez aux skieurs tombés à l'eau.** Si vous utilisez votre bateau pour le ski nautique ou des activités similaires, veillez à ce que le skieur, s'il est tombé, soit toujours du côté du pilote du bateau lorsque vous retournez le chercher. Gardez toujours le skieur tombé en vue et ne faites jamais marche arrière en sa direction ou en direction de toute personne à l'eau.

**Signalez les accidents.** En cas d'accident, déposez un constat auprès des autorités, conformément aux lois en vigueur.

## ENREGISTREMENT DU NUMERO DE SERIE

Il est important que vous notiez ce numéro pour référence ultérieure. Le numéro de série est situé sur le moteur comme illustré ci-dessous.

# GÉNÉRALITÉS



- a - Numéro de série
- b - Année du modèle
- c - Code de désignation

- d - Année de fabrication (Europe seulement)
- e - Homologation européenne (Europe seulement)

## Caractéristiques des moteurs 4/5/6 à 4 temps - International

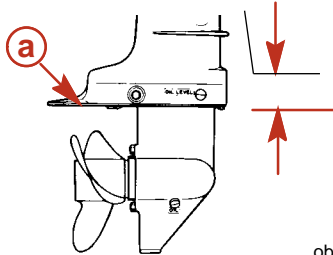
Modèles	4	5	6
Puissance	4	5	6
Kilowatts	2,98	3,73	4,47
Plage de régime maximum	4 500-5 500		5 000-6 000
Ralenti en marche avant	1 100 tr/mn en prise 1 300 tr/mn au point mort		
Nombres de cylindres	1		
Cylindrée	123 cm <sup>3</sup> (7.51 cu. in.)		
Alésage	59 mm (2.32 in.)		
Course du piston	45 mm (1.77 in.)		
Contenance en huile moteur	450 ml (15 fl. oz.)		
Bougie recommandée	NGK DCPR6E		
Écartement des électrodes de bougies	0,9 mm (0.035 in.)		
Contenance en lubrifiant de l'embase	195 ml (6.6 fl. oz.)		
Rapport de démultiplication	2,15:1		
Essence recommandée	Voir <b>Carburant et Huile</b>		
Huile recommandée	Voir <b>Carburant et Huile</b>		
Niveau sonore aux oreilles du conducteur (ICOMIA 39-94)			
4 temps avec barre	80,3		

# INSTALLATION

## INSTALLATION DU MOTEUR HORS-BORD

### HAUTEUR DU TABLEAU ARRIÈRE

1. Mesurez la hauteur du tableau arrière de votre bateau. Le fond du bateau doit être aligné avec la plaque anti-ventilation du moteur ou à 25-50 mm (1-2 po) maximum au-dessus de celle-ci.

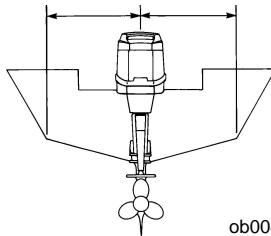


ob00445

**a -** Plaque anti-ventilation

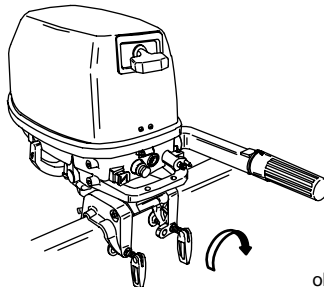
### INSTALLATION DU MOTEUR SUR LE TABLEAU ARRIÈRE

1. Placez le moteur hors-bord au centre du tableau arrière.



ob00446

2. Serrez les pinces de maintien du tableau arrière.

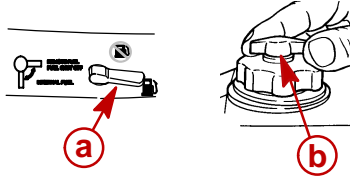


ob00447

# TRANSPORT

## Déplacement, stockage et transport du moteur hors-bord lorsqu'il a été retiré du bateau

Modèles à réservoir de carburant interne - Tout en conservant le moteur hors-bord dans l'eau, fermez le robinet de carburant et faites tourner le moteur jusqu'à ce qu'il s'arrête, de manière à vidanger le carburateur. Fermez l'évent du réservoir de carburant une fois que le moteur s'est arrêté.

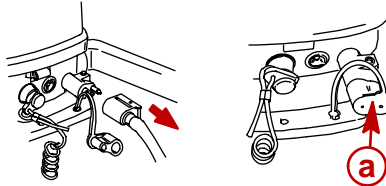


ob00449

a - Robinet de carburant

b - Évent du réservoir de carburant

Modèles à réservoir de carburant distant - Tout en conservant le moteur hors-bord dans l'eau, débranchez la conduite d'approvisionnement en carburant et faites tourner le moteur jusqu'à ce qu'il s'arrête, de manière à vidanger le carburateur. Mettez le bouchon protecteur en place sur le connecteur de carburant.



ob00450

a - Bouchon protecteur

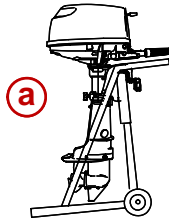
Retirez le moteur hors-bord et maintenez-le en position verticale jusqu'à ce que l'eau se soit écoulée. Maintenez-le dans cette position lorsque vous le transportez.



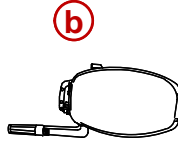
ob00451

Le moteur hors-bord doit toujours être transporté, déplacé ou remis en position verticale ou avec la barre franche dirigée vers le bas. Dans ces positions, l'huile ne pourra pas s'échapper du carter d'engrenages.

# TRANSPORT



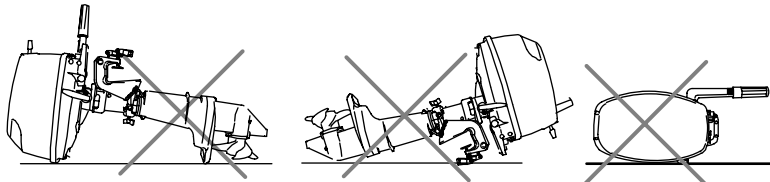
a - Position verticale



b - Barre franche vers le bas

ob00452

Ne déplacez, stockez ni transportez jamais le moteur dans ces positions. L'huile pourrait s'échapper du carter et le moteur risquerait d'être endommagé.



ob00453

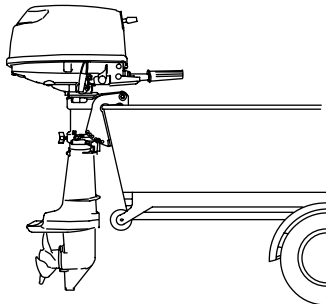
## Remorquage du bateau

**IMPORTANT : lorsque vous remorquez votre bateau, n'utilisez pas le mécanisme de verrouillage du relevage pour bloquer le moteur en position haute. Ce dernier pourrait tomber et être endommagé à la suite de secousses.**

Lorsque vous remorquez votre bateau, le moteur doit être abaissé (position normale de fonctionnement).

Si vous avez besoin d'un dégagement au sol supplémentaire, retirez le moteur du bateau et placez-le en lieu sûr. Une garde au sol plus importante peut être nécessaire en prévision des traversées de passages à niveau et d'allées d'accès, ainsi que des secousses communiquées par la remorque.

Placez le levier de changement de vitesse en marche avant pour éviter que l'hélice ne tourne librement.



ob00454

# CARBURANT ET HUILE

## Carburant recommandé

### ETATS-UNIS ET CANADA

Utilisez une grande marque d'essence automobile sans plomb d'un indice d'octane minimum affiché de 87. Pour une plus grande propreté interne du moteur, nous conseillons une essence à indice d'octane moyen contenant un produit détergent pour le système d'injection. L'essence au plomb n'est pas recommandée.

### INTERNATIONAL

Utilisez une grande marque d'essence automobile sans plomb d'un indice d'octane « Recherche » minimum affiché de 90. Pour une plus grande propreté interne du moteur, nous conseillons une essence à indice d'octane moyen contenant un produit détergent pour le système d'injection. L'essence au plomb est acceptable dans les régions où l'essence sans plomb n'est pas disponible.

### ESSENCE À ALCOOL

En raison des effets que l'alcool peut avoir sur le circuit de carburant, nous déconseillons l'utilisation d'essences à base d'alcool. Cependant, si c'est le seul carburant disponible, veillez à ce qu'il ne contienne pas plus de 10 % d'éthanol ou 5 % de méthanol et utilisez un filtre à carburant séparateur d'eau complémentaire.

Si une essence à alcool est utilisée ou si vous suspectez la présence d'alcool dans votre essence, inspectez soigneusement votre circuit de carburant en vous assurant visuellement de l'absence de toute fuite de carburant ou anomalie.

Une essence à alcool peut provoquer les dégâts suivants à votre moteur et à votre circuit de carburant :

- Corrosion des pièces métalliques.
- Détérioration des élastomères et pièces en plastique.
- Usure et détérioration des composants internes du moteur.
- Difficultés au démarrage et au cours du fonctionnement.
- Bouchon de vapeur ou panne d'alimentation en carburant.

Certains de ces effets défavorables sont dus à la tendance de l'essence à alcool à absorber l'humidité de l'air, produisant une phase eau-alcool se séparant de l'essence dans le réservoir de carburant.

Les effets nuisibles de l'alcool s'avèrent nettement plus prononcés dans le cas du méthanol et augmentent avec la teneur de ce dernier dans le carburant.

## Remplissage des réservoirs de carburant

### AVERTISSEMENT

**Évitez de provoquer un incendie ou une explosion pouvant entraîner des blessures graves ou mortelles. Arrêtez toujours le moteur lorsque vous remplissez les réservoirs de carburant, ABSTENEZ-VOUS DE FUMER, et restez à l'écart des flammes et des sources d'étincelles.**

Remplissez les réservoirs de carburant en plein air, à l'écart des flammes et de toute source de chaleur ou d'étincelles.

Retirez les réservoirs de carburant portatifs du bateau avant de les remplir.

Arrêtez toujours le moteur avant de remplir les réservoirs de carburant.

Ne remplissez pas complètement le réservoir de carburant. Laissez environ 10 % du volume du réservoir vide. Le carburant se dilate sous l'action de la chaleur et peut provoquer des fuites sous l'effet de la pression, si le réservoir est complètement rempli.

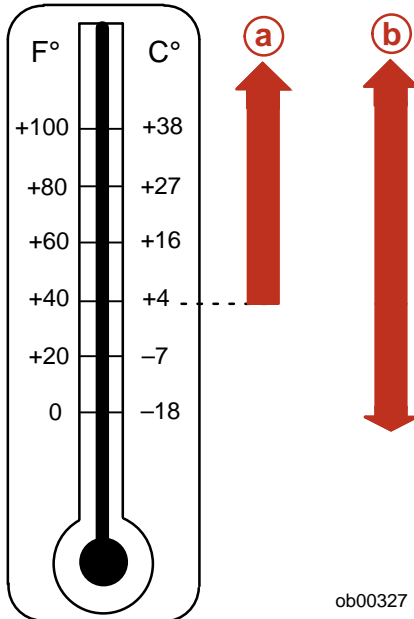
## INSTALLATION DU RÉSERVOIR DE CARBURANT PORTATIF DANS LE BATEAU

Placez le réservoir de carburant dans le bateau de manière à ce que le bouchon de ventilation du réservoir soit au-dessus du niveau de carburant dans le réservoir, dans des conditions normales de navigation.

# CARBURANT ET HUILE

## Recommandation en matière d'huile moteur

L'huile pour moteurs hors-bord 4 temps multigrade SAE 10W-30 Mercury ou Quicksilver est recommandée pour les applications générales toute température. Si vous préférez de l'huile multigrade SAE 25W-40 (cf. tableau ci-dessus), utilisez l'huile moteur 4 temps Mercury MerCruiser ou celle pour embase et moteur in-bord Quicksilver. Ne jamais remplacer par une huile moteur 4 temps qui n'est pas certifiée satisfaisante ou dépasser au moins l'une des normes de l'American Petroleum Institute (API) suivantes : SH, SG, SF, CF-4, CE, CD, CDII. Le moteur pourrait être gravement endommagé par une huile de qualité inférieure.



Viscosité selon SAE recommandée pour l'huile moteur

- a- L'huile de viscosité SAE 10W-30 est recommandée pour toutes les températures.
- b- L'huile de viscosité SAE 25W-40 peut être utilisée à des températures supérieures à 4°C (40°F).

## Vérification du niveau d'huile moteur

**IMPORTANT : ne remplissez pas trop. Assurez-vous que le moteur est en position verticale (et non incliné) lorsque vous vérifiez l'huile.**

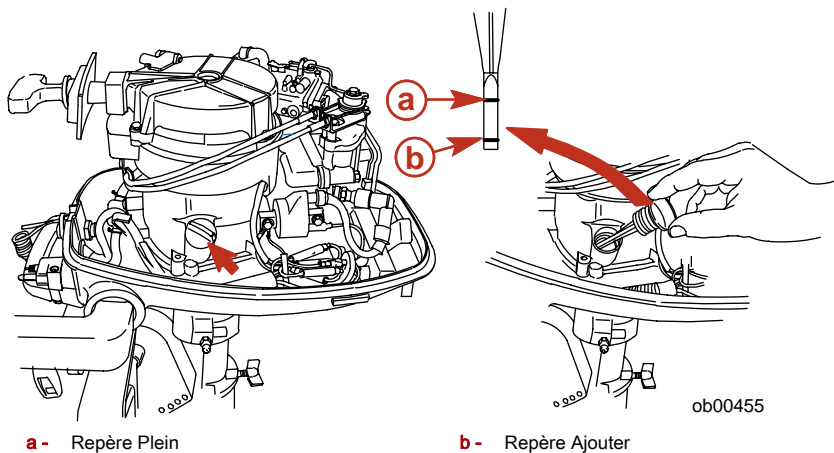
1. Placez le moteur en position verticale et retirez le capot supérieur.
2. Retirez le bouchon de remplissage d'huile. Essayez la jauge et revissez complètement le bouchon dans l'orifice de remplissage. Retirez à nouveau ce dernier et vérifiez le niveau d'huile sur la jauge. Il doit se situer entre les repères Full (Plein) et Add (Appoint). Si le niveau est bas, faites l'appoint sans dépasser le repère maximum.

**REMARQUE :** si le niveau est au niveau du repère Add (Appoint), ajoutez 100 ml (3 oz)d'huile.

**IMPORTANT :** vérifiez que l'huile n'est pas contaminée. Si elle contient de l'eau, elle a un aspect laiteux ; si elle renferme du carburant, elle en aura l'odeur. En cas de contamination évidente, faites vérifier le moteur par votre revendeur.

# CARBURANT ET HUILE

3. Remplacez le bouchon de remplissage d'huile et serrez-le à fond.

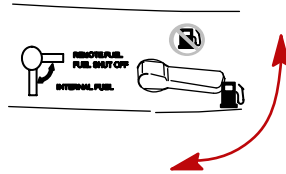




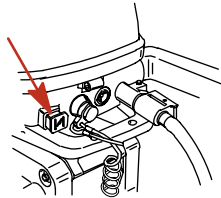
# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

## FONCTIONS ET COMMANDES

Robinet de carburant (modèles 4 cv) - Tournez le robinet vers le haut pour le fermer ou vers le bas pour l'ouvrir. Si vous utilisez un réservoir de carburant distant (en option), tournez le robinet vers le haut. Tournez-le vers le bas lorsque vous utilisez le réservoir interne.

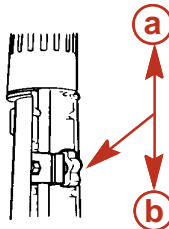


Bouton du starter - Tirez pour faire démarrer un moteur froid. Poussez à mi-course dès que le moteur chauffe. Enfoncez complètement lorsque le moteur est chaud.



ob00457

Bouton de frottement de la manette des gaz - tournez le bouton de frottement pour régler et maintenir la manette à la vitesse désirée. Tournez le bouton vers pour augmenter le frottement, et déplacez-le vers pour le réduire.



ob00458

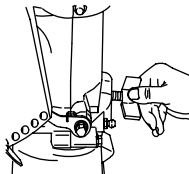
**a** - Direction pour augmenter le frottement

**b** - Direction pour réduire le frottement

## **⚠ AVERTISSEMENT**

**Ne perdez pas contrôle du bateau afin d'éviter toute blessure grave, voire mortelle. Maintenez un frottement de direction suffisant pour empêcher au moteur de décrire un tour complet lorsque la barre franche est relâchée.**

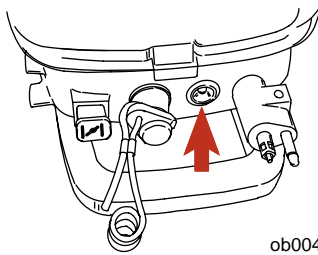
Réglage du frottement de la direction - Réglez ce bouton pour obtenir le frottement (résistance) de direction désiré sur la barre franche. Déplacez-le vers pour un frottement plus important et vers pour un frottement plus faible.



ob00459

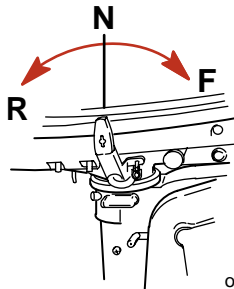
# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

Indicateur de pression d'huile – Si la pression d'huile est trop faible, le voyant rouge s'allume. Si cet incident se produit lorsque le moteur tourne, arrêtez ce dernier dès que possible. Vérifiez le niveau d'huile et faites éventuellement l'appoint. Si le niveau est correct et que l'indicateur de pression d'huile reste allumé, faites appel à votre revendeur.



ob00460

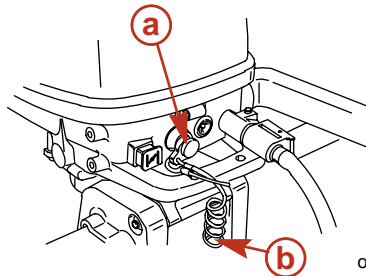
Levier de changement de vitesse latéral - Comande les changements de vitesse.



ob00461

Interrupteur d'arrêt du moteur/coupe-circuit d'urgence - Poussez ou tirez la corde pour couper le moteur. Ce dernier ne démarrera pas si la corde n'est pas engagée dans le coupe-circuit d'urgence.

Corde - Lisez les mesures de précaution et d'avertissement se rapportant au coupe-circuit d'urgence, dans le chapitre Informations générales.



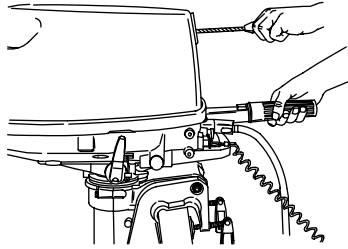
ob00462

**a-** Coupe-circuit d'urgence

**b-** Corde

Corde du lanceur - Tirez sur la corde pour lancer le moteur lors du démarrage.

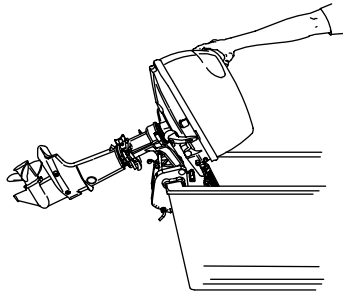
# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES



ob00463

## RELEVAGE DU MOTEUR EN POSITION HAUTE MAXIMUM

1. Arrêtez le moteur. Passez en marche avant.
2. Saisissez le capot supérieur par la poignée et relevez complètement le moteur.

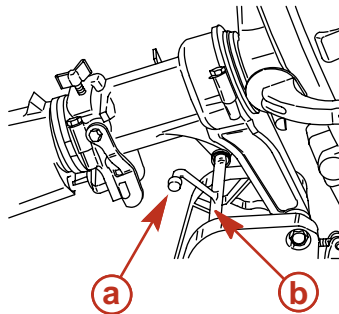


ob00464

3. Le levier de verrouillage du relevage à ressort s'engage automatiquement et bloque le hors-bord en position haute maximum.

## ABAISSÉMENT DU HORS-BORD EN POSITION DE MARCHÉ

1. Relevez le hors-bord et tirez sur le dispositif de dégagement du relevage. Abaissez lentement le moteur.



ob00465

**a** - Levier de dégagement du relevage

**b** - Levier de verrouillage du relevage

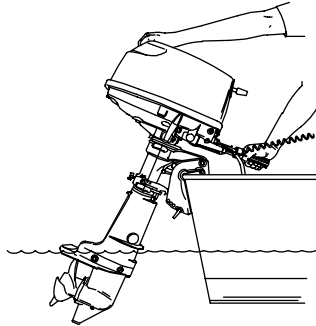
## FONCTIONNEMENT EN EAUX PEU PROFONDES

Ce hors-bord est doté d'une position de fonctionnement en eaux peu profondes vous permettant de faire basculer le moteur au-delà de l'angle de conseillé relevage pour éviter de toucher le fond.

# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

## ENGAGEMENT DE LA COMMANDE DE FONCTIONNEMENT EN EAUX PEU PROFONDES

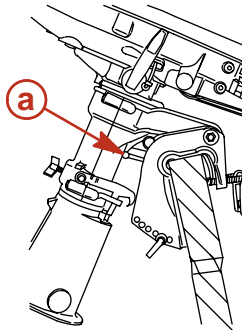
1. Passez au ralenti en marche avant. Saisissez le capot supérieur par la poignée et relevez complètement le moteur. Le levier de verrouillage de relevage à ressort s'enclenche automatiquement et bloque le moteur en position de navigation en eaux peu profondes. Assurez-vous que la prise d'eau de refroidissement est immergée.



ob00466

**IMPORTANT : faites tourner le moteur à vitesse réduite lorsque vous naviguez en eaux peu profondes, et maintenez la prise d'eau de refroidissement immergée.**

2. Pour rabaisser le hors-bord en position normale, faites basculer le hors-bord vers le haut et tirez sur le levier de déengagement du relevage. Abaissez lentement le moteur.



ob00467

**a -** Mécanisme de verrouillage du relevage

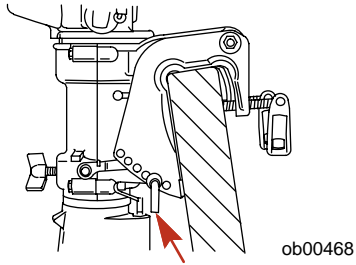
## REGLAGE DE L'ANGLE DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE HORS-BORD

L'angle de fonctionnement vertical de votre hors-bord peut être réglé en modifiant la position de la goupille de basculement dans les trous prévus à cet effet. Le réglage correct permet d'assurer la stabilité du bateau, d'obtenir des performances optimales et de minimiser l'effort de direction.

L'axe de relevage doit être réglée de manière à ce que le hors-bord soit perpendiculaire à la surface de l'eau lorsque le bateau est à pleine vitesse. Ceci permet de naviguer parallèlement à l'eau.

Disposez les passagers et les charges de manière à ce que le poids soit bien réparti dans le bateau.

# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES



## Système de protection contre les survitesses du moteur

Le système est activé lorsque la vitesse du moteur dépasse la limite admissible maximum. Ce dispositif protège le moteur contre les dégâts mécaniques.

Chaque fois que le système de protection contre les survitesses est activé, il ramène la vitesse du moteur dans la limite admissible. Si cet incident se reproduit, faites vérifier le moteur par votre revendeur.

**REMARQUE :** la vitesse de votre moteur ne doit jamais atteindre la limite maximale et déclencher ainsi le système de protection, sauf en cas de ventilation de l'hélice, de l'utilisation d'une hélice qui n'est pas conforme au moteur ou qui présente un défaut.

# FUNCTIONNEMENT

## Vérifications à effectuer avant le départ

- Le pilote s'est familiarisé avec les règles de sécurité de navigation et avec le fonctionnement du bateau et du moteur hors-bord.
- Chaque passager dispose d'un gilet (ou d'un autre dispositif de sauvetage homologué) à sa taille et ce dernier est facilement accessible.
- Une bouée ronde ou un coussin de flottaison sont disponibles au cas où un passager tomberait à l'eau.
- La charge du bateau n'est pas excessive. Consultez la plaque de capacité de votre bateau.
- Il y a assez de carburant.
- La charge (passagers et matériel à bord) est répartie uniformément et chacun est bien assis à son poste.
- Une personne à terre est prévenue de votre destination et de l'heure à laquelle vous comptez rentrer.
- Il est interdit de conduire un bateau sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.
- Le pilote connaît les eaux et les zones de navigation qu'il compte emprunter : marées, courants, bancs de sable, rochers et autres dangers.
- Respectez les instructions du calendrier d'inspection et d'entretien. Consultez le chapitre Entretien à ce sujet.

## Fonctionnement à des températures en dessous de zéro

Lorsque vous utilisez ou amarrez votre hors-bord à des températures en dessous ou voisines de zéro, laissez toujours le moteur en position basse, afin de conserver le carter d'engrenage dans l'eau. Vous empêcherez ainsi l'eau qui y est emprisonnée de geler et d'endommager la pompe à eau et d'autres éléments du moteur.

Si de la glace risque de se former à la surface de l'eau, le moteur doit être retiré et vidé de toute l'eau qui peut s'y trouver. En effet, la formation éventuelle de glace à l'intérieur du carter de l'arbre moteur, au niveau de la surface de l'eau, risque d'empêcher la circulation de l'eau de refroidissement vers le moteur et d'endommager ce dernier.

## Fonctionnement en mer ou dans des eaux polluées

Nous vous recommandons de rincer à l'eau douce le circuit d'eau interne de votre moteur hors-bord après chaque fonctionnement en mer ou dans des eaux polluées. Vous empêcherez ainsi l'accumulation des dépôts dans ce circuit. Consultez les instructions de rinçage du système de refroidissement au chapitre Entretien.

Si vous laissez votre bateau amarré sur l'eau et que vous ne vous servez pas du moteur, relevez toujours ce dernier pour complètement sortir le carter d'engrenage de l'eau (sauf à des températures au-dessous de zéro).

Lavez l'extérieur du hors-bord à l'eau douce et rincez l'échappement de l'hélice et le carter d'engrenage de la même façon après chaque utilisation. Une fois par mois, vaporisez du Mercury Precision ou Quicksilver Corrosion Guard sur l'extérieur du bloc moteur, sur les organes électriques et sur les autres surfaces de métal (mais pas sur les anodes anti-corrosion ; s'en trouverait réduite leur efficacité).

## PROCEDURE DE RODAGE DU MOTEUR

### ATTENTION

**Votre moteur peut être gravement endommagé si vous n'obéssez pas aux instructions de rodage suivantes.**

1. Durant la première heure d'utilisation, faites tourner le moteur à différents régimes ne dépassant pas 2000 tr/mn, soit environ à mi-régime.
2. Au cours de la deuxième heure d'utilisation, faites tourner le moteur à différents régimes ne dépassant pas 3000 tr/mn, soit environ à trois-quart de régime, et durant cette période, faites-le tourner à plein régime pendant environ une minute toutes les dix minutes.
3. Durant les huit prochaines heures, évitez de le faire tourner continuellement à plein régime pendant plus de cinq minutes consécutives.

## DEMARRAGE DU MOTEUR

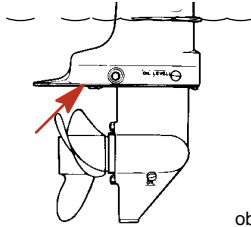
Avant de démarrer, lisez les trois premières pages de ce chapitre portant sur les vérifications à effectuer avant le départ, les instructions concernant les situations particulières et la procédure de rodage.

# FUNCTIONNEMENT

## ⚠ ATTENTION

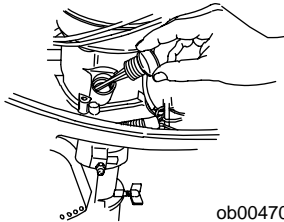
Ne démarrez jamais votre moteur et ne le faites jamais tourner (même momentanément) sans circulation d'eau dans la prise d'eau de refroidissement du carter d'engrenage : ceci pourrait endommager la pompe à eau (marche à sec) ou provoquer une surchauffe du moteur.

1. Assurez-vous que la prise d'eau de refroidissement est immergée.



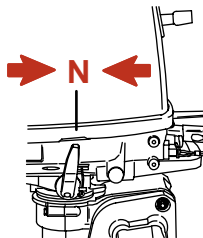
ob00469

2. Vérifiez le niveau d'huile du moteur.



ob00470

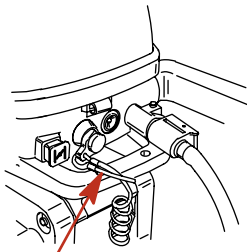
3. Faites passer le moteur au point mort (N).



ob00471

**REMARQUE :** le moteur ne démarrera pas si la corde n'est pas engagée dans l'interrupteur d'arrêt.

4. Attachez la corde à l'interrupteur d'arrêt. Lisez les mesures de précaution et d'avertissement se rapportant au coupe-circuit d'urgence, dans le chapitre Informations générales.

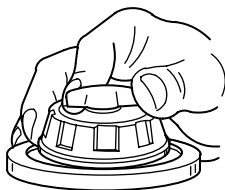


ob00472

# FONCTIONNEMENT

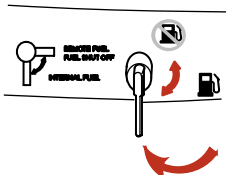
## 5. Modeles a reservoir de carburant interne

- a. Ouvrez l'évent du réservoir interne.



ob00473

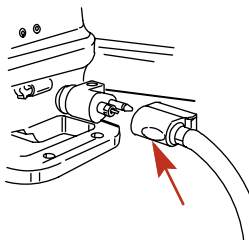
- b. Tournez le robinet de carburant vers le bas.



ob00474

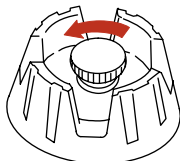
## 6. Modeles a reservoir de carburant distant

- a. Branchez le tuyau d'alimentation en carburant sur le hors-bord. Vérifiez que le raccord est bien engagé.



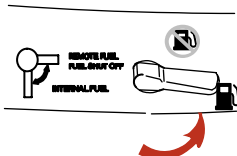
ob00475

- b. Ouvrez l'évent du réservoir de carburant sur les modèles à mise à l'air libre manuelle.



ob00348

- c. Modèles 4 cv à réservoir de carburant distant (en option) - Tournez le robinet de carburant vers le haut.

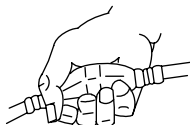


ob00476

- d. Ouvrez la vis de ventilation du réservoir de carburant (modèles avec ventilation manuelle).

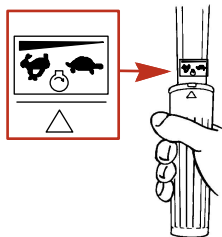


# FUNCTIONNEMENT



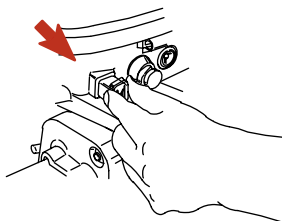
ob00349

7. Placez la manette d'accélérateur en position de démarrage.



ob00477

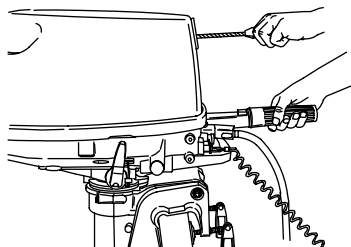
8. Si le moteur est froid, tirez sur le starter. Poussez à mi-course dès que le moteur chauffe. Enfoncez complètement lorsque le moteur est chaud.



ob00478

**REMARQUE :** Démarrage d'un moteur immergé : enfoncez le bouton du starter. Attendez 30 secondes et répétez jusqu'au démarrage du moteur.

9. Tirez lentement sur la corde du lanceur jusqu'à ce que vous sentiez que le démarreur s'engage, puis tirez rapidement pour lancer le moteur. Laissez la corde revenir lentement. Répétez jusqu'à ce que le moteur démarre.

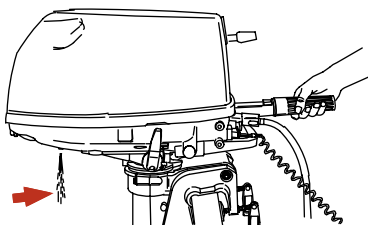


ob00463

10. Vérifiez que le débit est régulier à la sortie de l'orifice témoin de la pompe à eau.

**IMPORTANT :** si vous n'observez aucun écoulement d'eau à la sortie du témoin de la pompe à eau, arrêtez le moteur et vérifiez si la prise d'eau du circuit de refroidissement n'est pas obstruée. L'absence d'obstruction peut indiquer une panne de la pompe à eau ou un blocage du circuit de refroidissement. L'une de ces situations peut provoquer une surchauffe du moteur. Faites vérifier le moteur par votre concessionnaire. Un moteur surchauffé qui continue de tourner peut être gravement endommagé.

# FONCTIONNEMENT



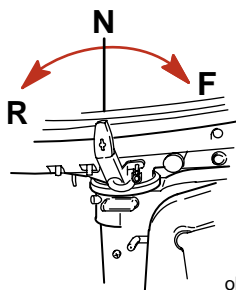
ob00479

## CHANGEMENT DES VITESSES

Votre moteur hors-bord dispose de trois vitesses : marche avant (F), point mort (NEUTRAL) et marche arrière (R).

Diminuez le régime du moteur pour le mettre au ralenti.

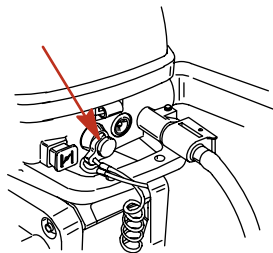
Passez toujours rapidement les vitesses.



ob00461

## ARRET DU MOTEUR

Réduisez le régime du moteur et enfoncez le bouton d'arrêt du moteur ou tirez la corde.



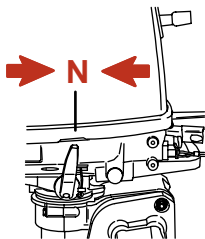
ob00480

## DEMARRAGE D'URGENCE

Si la corde du lanceur casse ou si le dispositif de rembobinage du démarreur est défectueux, utilisez la corde de rechange fournie avec votre hors-bord et procédez comme suit:

1. Mettez le moteur au point mort.

# FUNCTIONNEMENT

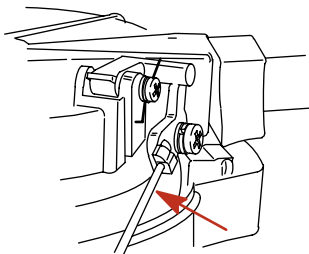


ob00471

## ⚠ AVERTISSEMENT

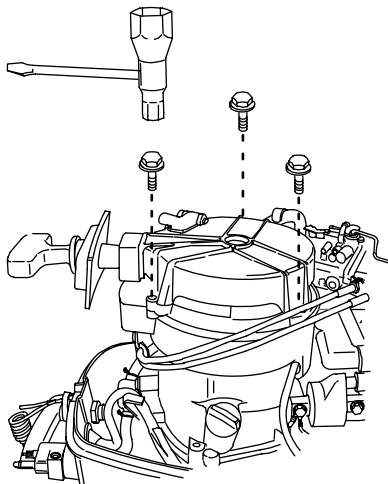
Lorsque vous lancez le moteur à l'aide de la corde de démarrage d'urgence, le système de sûreté au ralenti ne fonctionne pas. Veillez à bien mettre le hors-bord au point mort pour l'empêcher de démarrer avec une vitesse engagée. Une accélération brusque et inattendue au moment du lancement du moteur peut causer des blessures graves ou mortelles.

2. Débranchez la tringlerie du dispositif de rembobinage du démarreur.



ob00481

3. Retirez trois boulons ainsi que le dispositif de rembobinage du démarreur.



ob00482

# FONCTIONNEMENT

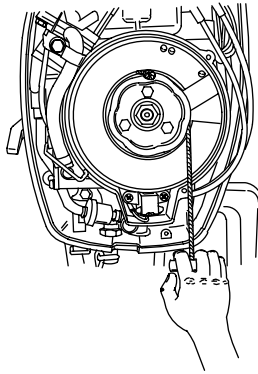
## ⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter tout risque d'électrocution, NE TOUCHEZ A AUCUN organe d'allumage, câblage ou câble de bougie lors du démarrage du moteur ou lorsqu'il est en marche.

## ⚠ AVERTISSEMENT

Un volant-moteur exposé et en mouvement peut causer des blessures graves. Tenez vos mains, vos cheveux, vos vêtements, vos outils ou tout autre objet éloignés du moteur lors de son démarrage ou lorsqu'il est en marche. N'essayez pas de remettre le dispositif de rembobinage ou le capot supérieur lorsque le moteur est en marche.

4. Glissez le noeud de la corde de démarrage dans l'encoche de la coupelle du démarreur et enroulez-la autour de cette dernière dans le sens des aiguilles d'une montre.
5. Tirez sur la corde du lanceur pour démarrer le moteur.



ob00483

# ENTRETIEN

## Soin du moteur hors-bord

Pour conserver votre moteur hors-bord en bon état de marche, il importe de procéder régulièrement aux vérifications et travaux d'entretien préconisés par le calendrier d'inspection et d'entretien. Nous vous conseillons vivement de veiller à son bon entretien pour maintenir sa fiabilité. Il y va de votre sécurité et de celle de vos passagers.

### ⚠ AVERTISSEMENT

L'absence d'inspections et d'entretiens réguliers de votre moteur hors-bord ou l'exécution de travaux ou réparations par une personne non qualifiée et ne connaissant pas les consignes de sécurité à respecter peut provoquer des blessures graves ou mortelles ou une défaillance du produit.

Consignez les travaux effectués dans le Journal d'entretien situé aux deux dernières pages de ce manuel. Conservez tous les bordereaux de réparation et tous vos reçus.

## PIECES DE RECHANGE RECOMMANDEES

Nous vous conseillons d'utiliser des pièces de rechange Mercury Precision ou Quicksilver d'origine, ainsi que les lubrifiants.


### ⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation de pièces de rechange d'une qualité inférieure à celle des pièces d'origine peut causer des blessures graves ou mortelles ou une défaillance du produit.

## Émissions polluantes

### ÉTIQUETTE D'HOMOLOGATION ANTIPOLLUTION

Une étiquette d'homologation antipollution, indiquant les niveaux d'émission et les caractéristiques du moteur liées directement aux émissions, est apposée sur le moteur lors de sa fabrication.

		EMISSION CONTROL INFORMATION	
This engine conforms to <input type="checkbox"/> model year EPA regulations for Marine SI engines. Refer to Owner's Manual for required maintenance.			
<b>a</b> →	IDLE SPEED: <input type="text"/>	FAMILY: <input type="text"/>	<b>f</b> →
<b>b</b> →	<input type="text"/> hp <input type="text"/> cc	FEL: <input type="text"/> g/kWh	<b>g</b> →
<b>c</b> →	TIMING (IN DEGREES): <input type="text"/>	<b>h</b> →	<b>i</b> →
<b>d</b> →	Standard spark plug: <input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Suppressor spark plug: <input type="text"/>		
	GAP: <input type="text"/>		
<b>e</b> →	Valve Clearance (Cold) mm	Intake <input type="text"/>	ob01071
		Exhaust <input type="text"/>	

- |  |  |
|--|--|
| <b>a</b> - Ralenti   | <b>f</b> - Numéro de gamme                               |
| <b>b</b> - Puissance du moteur   | <b>g</b> - Émissions maximum pour cette gamme de moteurs |
| <b>c</b> - Calage d'allumage   | <b>h</b> - Cylindrée                                     |
| <b>d</b> - Écartement des électrodes de bougies et bougies recommandés | <b>i</b> - Date de fabrication                           |
| <b>e</b> - Jeu des soupapes (le cas échéant)                           |  |

## RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire/utilisateur doit procéder à l'entretien de routine du moteur afin de maintenir les niveaux d'émission en conformité avec les normes d'homologation imposées.

# ENTRETIEN

Il ne doit modifier le moteur d'aucune manière qui affecterait sa puissance ou ses niveaux d'émission au point où ils dépasseraient les caractéristiques déterminées en usine.

## CALENDRIER D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN

### AVANT CHAQUE UTILISATION

- Vérifiez le niveau d'huile du moteur.
- Vérifiez que le moteur est bien fixé au tableau arrière.
- Vérifiez la fixation du moteur au tableau arrière.
- Vérifiez si les pales de l'hélice ne sont pas endommagées.

### APRÈS CHAQUE UTILISATION

- Rincez le circuit de refroidissement si vous utilisez votre moteur en mer ou dans des eaux polluées.
- Si vous utilisez votre moteur pour naviguer en eau salée, nettoyez tous les dépôts de sel et rincez l'échappement de l'hélice et le carter d'engrenage à l'eau douce.

### TOUTES LES 100 HEURES D'UTILISATION DE UNE FOIS PAR AN, SUIVANT L'ÉCHÉANCE QUI SURVIENT EN PREMIER

- Graissez tous les points de lubrification. Graissez plus fréquemment en cas de navigation en eau salée.
- Changez l'huile moteur. La vidange doit être plus fréquente si le moteur est très sollicité, pêche à la traîne prolongée, par exemple.
- Remplacez les bougies après 100 heures d'utilisation ou à la fin de la première année. Par la suite, vérifiez les bougies toutes les 100 heures ou une fois par an. Remplacez les bougies selon les besoins.
- Vérifiez le réglage du carburateur, le cas échéant.
- Vérifiez que le filtre à carburant en ligne n'est pas encrassé.
- Vérifiez les anodes anti-corrosion. Vérifiez-les plus fréquemment lorsque le bateau est utilisé en eau salée.
- Graissez les cannelures de l'arbre moteur.<sup>1</sup>
- Remplacez la turbine de la pompe à eau.<sup>1</sup>
- Vérifiez le serrage des boulons, écrous et autres pièces de fixation.

### AVANT LES PÉRIODES DE REMISAGE

- Reportez-vous à la rubrique concernant le remisage (page 18).

### RINÇAGE DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT

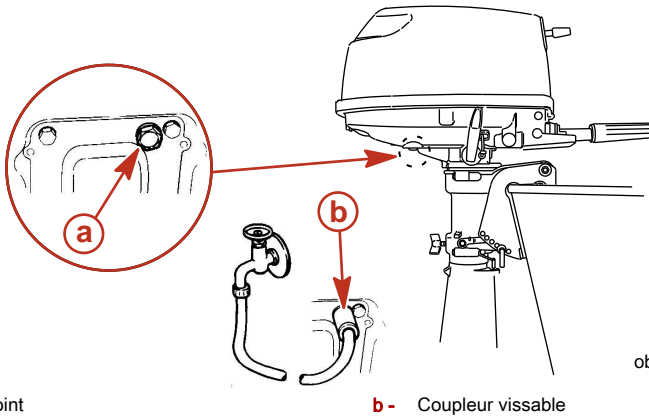
Rincez les circuits d'eau internes de votre hors-bord à l'eau douce après chaque fonctionnement en mer, dans des eaux boueuses ou polluées. Vous empêcherez ainsi l'obstruction des circuits par une accumulation de dépôts.

**REMARQUE :** arrêtez le moteur lorsque vous rincez le système de refroidissement.

1. Enlevez le bouchon et le joint d'étanchéité et vissez un raccord de tuyau.
2. Branchez un tuyau au raccord. Ouvrez l'eau lentement et rincez le circuit de refroidissement pendant 3 à 5 minutes.
3. Retirez le raccord de tuyau et réinstallez le bouchon et le joint d'étanchéité.

1. L'entretien de ces pièces doit être effectué par un concessionnaire agréé.

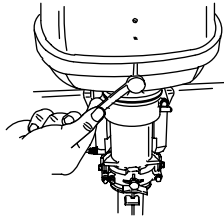
# ENTRETIEN



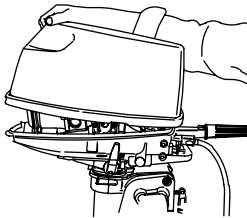
ob00484

## DEPOSE ET INSTALLATION DU CAPOT SUPERIEUR DÉPOSE

1. Déverrouillez le verrou arrière en appuyant sur le levier.



2. Soulevez l'arrière du capot et dégagez le crochet avant.



## INSTALLATION

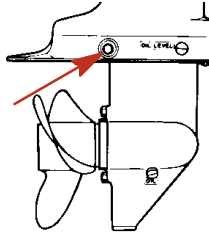
1. Engagez le crochet avant et poussez le capot en position sur son support.
2. Enfoncez-le et déplacez le verrou arrière vers le haut pour verrouiller.

## ANODE ANTI-CORROSION

Votre hors-bord est équipé d'une anode anti-corrosion, installée au niveau du carter d'engrenage. L'objet de l'anode est de protéger le hors-bord contre la corrosion galvanique en "sacrifiant" son propre métal, dont l'érosion progressive empêche celle des pièces en métal du moteur.

# ENTRETIEN

L'anode doit être inspectée régulièrement, surtout lorsqu'elle est utilisée dans l'eau de mer qui accélère son érosion. Pour maintenir la protection contre la corrosion de votre moteur hors-bord, remplacez toujours l'anode avant son érosion complète. Ne la recouvrez pas de peinture ou d'un enduit de protection pour ne pas réduire son efficacité.



ob00487

## Entretien externe

Votre moteur hors-bord est protégé par un fini en émail cuit durable. Nettoyez-le et polissez-le souvent en utilisant des cires et des détergents marins.

## SYSTEME D'ALIMENTATION EN CARBURANT

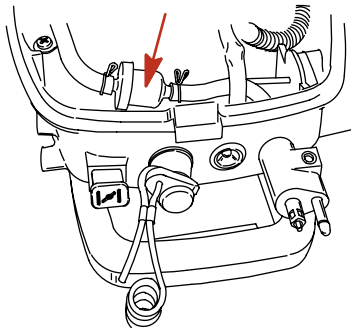
### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Ne risquez pas un incendie ou une explosion pouvant provoquer des blessures graves ou mortelles. Suivez soigneusement les instructions d'entretien du système d'alimentation en carburant. Arrêtez toujours votre moteur et NE FUMEZ PAS, ne restez pas à proximité de flammes ou d'étincelles lors de l'entretien du système d'alimentation en carburant.**

Avant tout travail sur le système d'alimentation en carburant, coupez le moteur et déconnectez la batterie. Vidangez complètement le circuit. Recueillez et conservez le carburant usagé dans un récipient réglementaire. Essuyez immédiatement tout carburant renversé. Tout matériel utilisé à cet effet doit être mis au rebut dans un récipient réglementaire. Tout travail sur le système d'alimentation en carburant doit être effectué dans un endroit suffisamment ventilé. A la fin des travaux, assurez-vous qu'il n'y a pas de fuite dans le circuit.

## FILTRE DU TUYAU DE CARBURANT

Vérifiez le filtre du tuyau de carburant. S'il paraît contaminé, enlevez-le et remplacez-le.



ob00488

**IMPORTANT : Assurez-vous visuellement de l'absence de fuites de carburant au branchement du filtre en pressant la poire d'amorçage jusqu'à ce qu'elle soit ferme, forçant ainsi l'arrivée de carburant dans le filtre.**



# ENTRETIEN

## INSPECTION DES TUYAUX DE CARBURANT

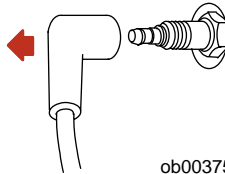
Vérifiez visuellement l'absence de fissures, de déformations, de fuites, de durcissements, ainsi que de tout autre signe de détérioration ou d'endommagement des tuyaux de carburant et de la poire d'amorçage. Si l'un ou l'autre de ces éléments devait présenter un problème de ce genre, remplacez-le.

## REPLACEMENT DE L'HELICE

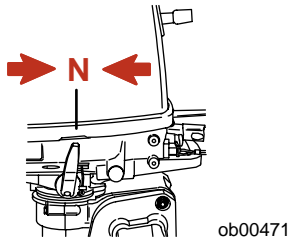
### AVERTISSEMENT

Toute rotation de l'arbre de l'hélice peut provoquer un démarrage accidentel lorsque le moteur n'est pas débrayé. Pour éviter cela et les risques de blessures graves présentés par une hélice en rotation, passez toujours au point mort et déconnectez les câbles des bougies d'allumage avant tout travail d'entretien sur l'hélice.

1. Déconnectez le câble de la bougie pour empêcher le démarrage du moteur.



2. Mettez le moteur au point mort.

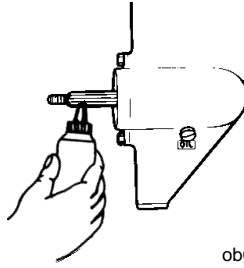


3. Redressez la clavette d'arrêt et retirez-la.
4. Placez un bloc de bois entre l'hélice et le carter d'engrenage pour empêcher la rotation de l'hélice et retirez l'écrou de l'hélice.
5. Glissez l'hélice le long de son arbre pour la retirer. Si elle est bloquée et ne peut être enlevée, demandez l'assistance d'un concessionnaire agréé.

**IMPORTANT : pour éviter la corrosion du moyeu de l'hélice et son blocage sur l'arbre, particulièrement si vous naviguez en eau salée, enduisez toujours toute la longueur de l'arbre de l'hélice avec le lubrifiant recommandé aux dates d'entretien préconisées, ainsi qu'à chaque dépose de l'hélice.**

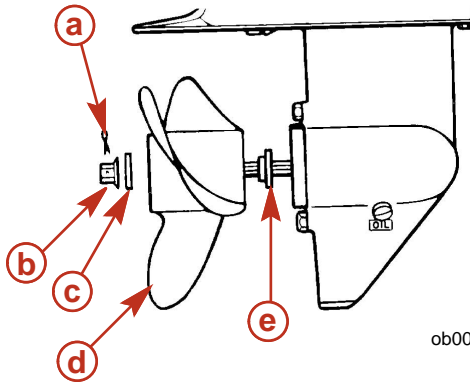
6. Appliquez une couche de graisse lubrifiante anticorrosion ou du lubrifiant marin 2-4-C au Téflon Quicksilver ou Mercury Precision sur l'arbre d'hélice.

# ENTRETIEN



ob00490

7. Installez la rondelle de butée avant, l'hélice, le moyeu de butée arrière et l'écrou de blocage sur l'arbre de l'hélice.
8. Placez un bloc de bois entre l'hélice et le carter d'engrenage pour empêcher la rotation de l'hélice et serrez l'écrou de l'hélice. Fixez l'écrou de l'hélice à l'arbre au moyen de la clavette d'arrêt.



ob00489

- |                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| <b>a</b> - Clavette d'arrêt       | <b>d</b> - Hélice                  |
| <b>b</b> - Écrou d'hélice         | <b>e</b> - Rondelle de butée avant |
| <b>c</b> - Moyeu de butée arrière |                                    |

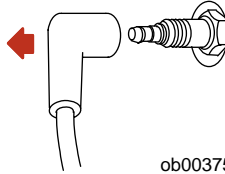
## Vérification et remplacement de la bougie

### AVERTISSEMENT

Éviter les risques de blessures graves, voire mortelles, que peuvent causer des tétines de fils de bougies endommagées. Des étincelles peuvent s'échapper des tétines endommagées. Les bougies peuvent enflammer les vapeurs de carburant sous le capot du moteur. Pour éviter de détériorer les tétines des bougies, ne jamais les retirer à l'aide d'objets acérés ou d'outils métalliques, tels que pinces, tournevis, etc.

1. Débrancher la tétine de la bougie. Tordre légèrement le capuchons de protection en caoutchouc et le retirer.

# ENTRETIEN



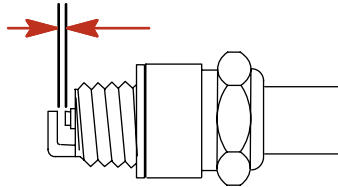
ob00375

2. Retirer la bougie pour la vérifier. Remplacer les bougies si les électrodes sont usées ou si l'isolant est rugueux, fendu, cassé, cloqué ou encrassé.



ob00423

3. Régler l'écartement des électrodes de bougie selon les spécifications.



ob00424

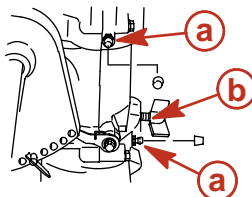
<b>Bougie</b>	
Écartement des électrodes de bougies	0,9 mm (0.035 in.)

4. Avant d'installer la bougie, nettoyer toute saleté présente sur le siège de bougie. Installer la bougie en serrant à la main puis serrer d'un quart de tour ou selon les spécifications de serrage.

Description	N.m	lb. in.	lb. ft.
Bougie	27		20

## POINTS DE LUBRIFICATION

1. Graissez les points 1 à 5 avec du lubrifiant marin 2-4-C au Téflon ou du lubrifiant spécial 101 Quicksilver ou Mercury Precision.
- Copilote - Lubrifiez les filets.
  - Support pivotant - Lubrifiez les raccords.



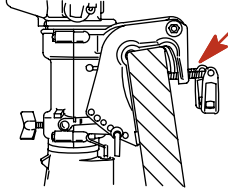
ob00491

**a-** Support pivotant

**b-** Copilote

# ENTRETIEN

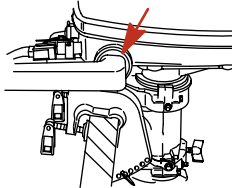
- Vis de serrage du tableau arrière - Lubrifiez les filets.



ob00492

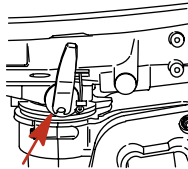
**REMARQUE :** les points de lubrifications 4 et 5 nécessitent le démontage du produit. Ces points doivent être lubrifiés au moins une fois par an par un revendeur agréé.

- Douille en caoutchouc de la barre franche - Lubrifiez le diamètre interne.



ob00493

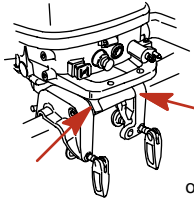
- Goupille d'arrêt du levier de changement de vitesse - Lubrifiez la goupille.



ob00494

## 2. Lubrifiez le point 6 avec un huile légère

- Pivot de basculement.

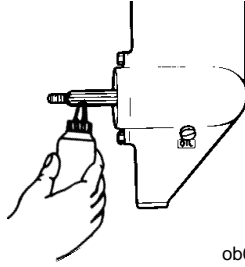


ob00495

## 3. Graissez le point 7 avec de la graisse anticorrosion ou du lubrifiant marin 2-4-C au Téflon Quicksilver ou Mercury Precision.

- Arbre de l'hélice : référez-vous au chapitre sur le remplacement de l'hélice pour retirer et installer l'hélice. Lubrifiez la totalité de l'arbre de l'hélice pour empêcher le moyeu de butée de se corroder et de contaminer l'arbre.

# ENTRETIEN



ob00490

## Vidange de l'huile moteur

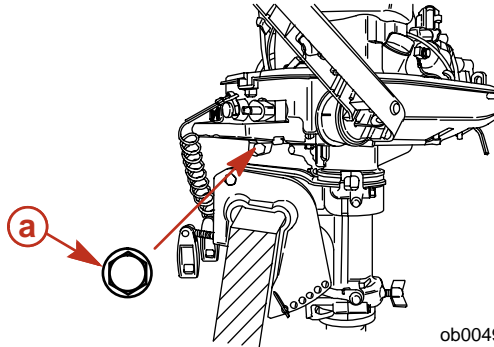
### CAPACITÉ EN HUILE DU MOTEUR

450 ml (15 fl oz)

### VIDANGE DE L'HUILE

1. Placez le moteur en position verticale (non incliné).
2. Tournez le levier de direction sur le moteur pour accéder au bouchon de vidange. Retirez ce dernier et vidangez l'huile moteur dans un récipient approprié. Graissez le joint du bouchon avec de l'huile avant de le remettre en place.

**IMPORTANT : vérifiez que l'huile n'est pas contaminée. Si elle contient de l'eau, elle a un aspect laiteux ; si elle renferme du carburant, elle en aura l'odeur. En cas de contamination évidente, faites vérifier le moteur par votre revendeur.**



ob00496

**a -** Bouchon de vidange

### PLEIN D'HUILE

**IMPORTANT : ne remplissez pas trop. Assurez-vous que le moteur est en position verticale (et non incliné) lorsque vous vérifiez l'huile.**

Retirez le bouchon de remplissage et ajoutez 450 ml (15 fl oz) d'huile dans le réservoir. Remettez le bouchon en place.

Faites tourner le moteur au ralenti pendant cinq minutes, puis vérifiez s'il présente des fuites. Arrêtez le moteur et vérifiez le niveau d'huile sur la jauge. Faites l'appoint nécessaire.

# ENTRETIEN

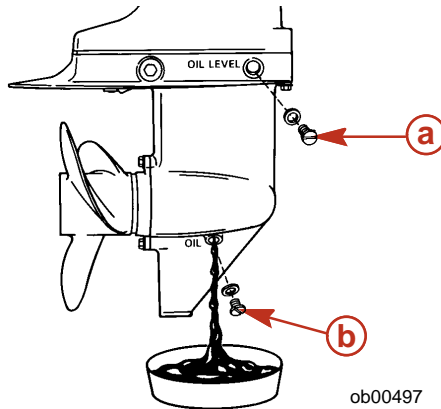
## Graissage de l'embase

En cas d'ajout ou de vidange du lubrifiant de l'embase, examiner visuellement le lubrifiant pour voir s'il contient de l'eau. Si c'est le cas, il se peut que l'eau se soit déposée au fond et s'écoule avant le lubrifiant ou qu'elle se soit mélangée à ce dernier, lui donnant une couleur laiteuse. En présence d'eau, faire vérifier l'embase par le revendeur. La présence d'eau dans le lubrifiant peut entraîner une défaillance prématurée des roulements ou cette eau se transformera en glace en cas de gel, ce qui endommagera l'embase.

Examiner le lubrifiant qui s'est écoulé de l'embase pour voir s'il contient des particules métalliques. La présence d'une petite quantité de particules métalliques indique une usure normale des engrenages. Une accumulation excessive de limaille ou de grosses particules métalliques (copeaux) peut indiquer une usure anormale des engrenages et doit être signalée à un revendeur agréé.

## VIDANGE DU CARTER D'EMBASE

1. Incliner le moteur pour abaisser le plus possible le bouchon de vidange.
2. Placer une cuvette de vidange sous le moteur.
3. Enlever les bouchons d'évent et de remplissage/vidange puis vidanger le lubrifiant.



**a-** Bouchon d'évent

**b-** Bouchon de remplissage/vidange

## CONTENANCE EN LUBRIFIANT DE L'EMBASE

La contenance en lubrifiant de l'embase est d'environ 195 ml (6.6 fl. oz.).

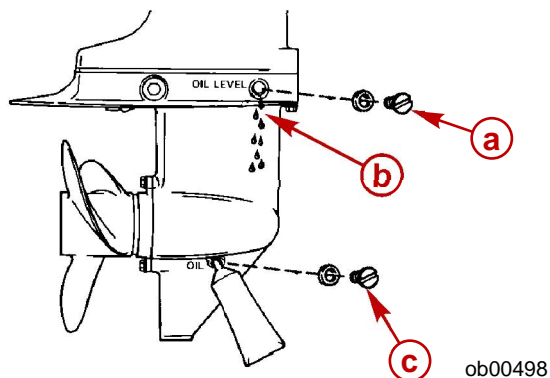
## RECOMMANDATION EN LUBRIFIANT DE L'EMBASE

Lubrifiant pour engrenages Mercury ou Quicksilver Premium ou High Performance.

## VÉRIFICATION DU NIVEAU DE LUBRIFIANT ET REMPLISSAGE DE L'EMBASE

1. Placer le moteur hors-bord en position verticale de marche.
2. Retirer le bouchon d'évent.
3. Enfoncer un tube de lubrifiant dans l'orifice de remplissage et ajouter du lubrifiant jusqu'à ce qu'il en apparaisse au niveau de l'évent.

# ENTRETIEN



**a-** Bouchon d'évent

**b-** Lubrifiant au niveau de l'évent

**c-** Bouchon de remplissage/vidange

ob00498

**IMPORTANT : Remplacer les rondelles d'étanchéité si elles sont endommagées.**

4. Arrêter d'ajouter du lubrifiant. Remettre le bouchon d'évent et la rondelle d'étanchéité en place avant de retirer le tube de lubrifiant.
5. Retirer le tube de lubrifiant et remettre le bouchon de remplissage/vidange et la rondelle d'étanchéité en place après les avoir nettoyés.

## Moteur immergé

Un moteur hors-bord immergé doit être réparé par un concessionnaire agréé dans les heures qui suivent sa sortie de l'eau. Il est en effet nécessaire de faire cela une fois que le moteur est exposé à l'air afin de minimiser les dommages provoqués par la corrosion interne.

# REMISAGE

## Préparation au remisage

Le principal facteur à prendre en considération lors de la préparation du moteur hors-bord au remisage est sa protection contre la rouille, la corrosion et les dégâts causés par le gel de l'eau contenue dans le moteur.

Il convient de procéder comme suit pour préparer le moteur hors-bord au remisage de fin de saison ou à un remisage prolongé (deux mois ou plus).

### ATTENTION

**Ne jamais faire démarrer ni faire tourner le moteur (même pendant quelques instants) si de l'eau ne circule pas par l'arrivée d'eau de refroidissement de l'embase pour éviter d'endommager la pompe à eau (en la faisant tourner à sec) ou de surchauffer le moteur.**

## SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT

**IMPORTANT : L'essence contenant de l'alcool (éthanol ou méthanol) peut entraîner la formation d'acide au cours du remisage, ce qui risque d'endommager le circuit d'alimentation en carburant. Si l'essence utilisée contient de l'alcool, il est conseillé de vidanger au maximum le réservoir de carburant, la tuyauterie du réservoir d'essence du bateau et le circuit d'alimentation du moteur.**

Remplissez le réservoir de carburant et le circuit d'alimentation en carburant du moteur avec du carburant traité (stabilisé) pour éviter la formation de vernis et de gomme. Suivez les instructions suivantes.

- Réservoir de carburant portatif - Verser la quantité nécessaire de stabilisant pour essence (conformément à la notice du produit) dans le réservoir. Faire basculer le réservoir de carburant plusieurs fois pour mélanger l'additif de stabilisation au carburant.
- Réservoir de carburant fixe - Verser la quantité nécessaire de stabilisant pour essence (conformément à la notice du produit) dans un récipient séparé et ajouter environ 1 litre (1 qt) d'essence. Verser ce mélange dans le réservoir de carburant.
- Mettre le moteur à l'eau ou raccorder un dispositif de nettoyage pour faire circuler de l'eau de refroidissement. Laissez le moteur tourner pendant dix minutes pour permettre au carburant de remplir le circuit d'alimentation du moteur.

## Protection des éléments externes du hors-bord

- Lubrifiez tous les éléments listés au chapitre Calendrier d'inspection et d'entretien.
- Retouchez les éraflures éventuelles. Votre concessionnaire peut vous conseiller sur la peinture de retouche à utiliser.
- Appliquez Quicksilver ou Mercury Precision Lubricants Corrosion Guard sur les surface métalliques externes (à l'exception des anodes anti-corrosion).

## Protection des composants internes du moteur

- Retirer la bougie et injecter une petite quantité d'huile moteur à l'intérieur du cylindre.
- Faire tourner plusieurs fois le volant à la main pour répartir l'huile dans le cylindre. Remettre la bougie en place.
- Vérifier l'huile du moteur.

## Carter d'engrenage

- Vidangez et remplacez le lubrifiant du carter d'engrenage (consultez les instructions données à ce sujet au chapitre Entretien).



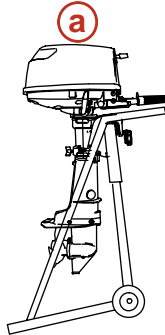
# REMISAGE

## Positionnement du moteur hors-bord avant son stockage

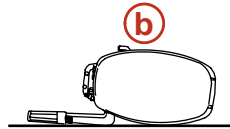
### ⚠ ATTENTION

Si le moteur est stocké sur le bateau en position de relevage, par températures inférieures à zéro, l'eau de refroidissement emprisonnée ou l'eau de pluie qui a pu pénétrer dans le carter par l'orifice d'échappement de l'hélice risque de geler et de provoquer des dégâts.

1. Déplacez, transportez ou stockez le moteur dans ces deux positions seulement pour éviter que le carter soit vidé de son huile.



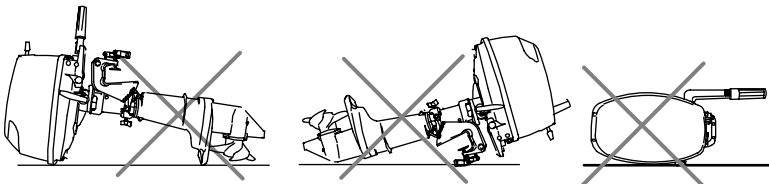
**a-** Position verticale



ob00499

**b-** Barre franche vers le bas

2. Ne déplacez, stockez ni transportez jamais le moteur dans ces positions. L'huile pourrait s'échapper du carter et le moteur risquerait d'être endommagé.



ob00453

# SERVICE APRÈS-VENTE

## Service de réparation local

En cas de besoin, ramenez toujours votre hors-bord chez votre concessionnaire agréé local. Il est le seul à disposer des techniciens qualifiés, des connaissances, des outils et équipement spéciaux, et des pièces et accessoires d'origine nécessaires pour réparer votre moteur. Il connaît parfaitement votre moteur.

## Service à l'extérieur

En cas de besoin, si vous ne vous trouvez pas à proximité de votre concessionnaire local, contactez le concessionnaire agréé le plus proche. Reportez - vous aux pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Pour les produits achetés en dehors des Etats-Unis et du Canada, contactez le distributeur de votre pays ou le service après-vente Mercury Marine/Marine Power le plus proche.

## Demandes de pièces et d'accessoires

Toutes les questions concernant les pièces détachées et les accessoires d'origine doivent être posées à votre revendeur agréé local. Ce dernier dispose des informations nécessaires pour commander les pièces et les accessoires dont vous avez besoin. Pour toute demande de pièces et d'accessoires, il est nécessaire de fournir au concessionnaire les numéros de modèle et de série pour qu'il puisse commander les pièces nécessaires.

## Assistance au propriétaire

*Votre satisfaction est de prime importance pour votre concessionnaire et pour Mercury Marine. Pour tout problème ou toute question concernant votre hors-bord, contactez votre concessionnaire ou tout concessionnaire agréé Mercury. Pour toute aide supplémentaire, veuillez suivre les étapes ci-après :*

1. *Exposez votre problème à l'un des responsables du service commercial ou du service après - vente. Si vous les avez déjà contactés, adressez - vous au propriétaire de la concession.*
2. *Si vos questions ou vos problèmes ne peuvent être résolus par votre concessionnaire, veuillez contacter le service après-vente Mercury Marine, le service ou le distributeur Marine Power (International). Ils feront leur possible pour résoudre tous les problèmes avec votre concessionnaire.*

Les informations suivantes devront être fournies au centre de service après - vente :

- Vos nom et adresse.
- Votre numéro de téléphone durant la journée.
- Les numéros de modèle et de série du hors - bord.
- Le nom et l'adresse du concessionnaire.
- La nature du problème.

Les centres de service après - vente Mercury Marine sont énumérés à la page suivante.

## Centres de service après-vente Mercury Marine

Pour toute assistance, contactez - nous par téléphone, télécopie ou courrier. *Veuillez préciser votre numéro de téléphone durant la journée pour toute correspondance par courrier ou télécopie.*

Etats - Unis		
Téléphone:	(920) 929-5040	Mercury Marine W6250 W. Pioneer Road P.O. Box 1939 Fond du Lac, Wi 54936-1939 USA
Télécopie:	(920) 929-5893	

# SERVICE APRÈS-VENTE

<b>Canada</b>		
Téléphone:	(905) 567-6372	Mercury Marine Ltd. 2395 Meadowpine Blvd. Mississauga, Ontario L5N 7W6
Télécopie:	(905) 567-8515	

<b>Australie, Pacifique</b>		
Téléphone:	(61) (3) 9791-5822	Mercury Marine Australia 132-140 Frankston Road Dandenong, Victoria 3164 Australia
Télécopie:	(61) (3) 9793-5880	

<b>Europe, Moyen - Orient, Afrique</b>		
Téléphone:	(32) (87) 32 • 32 • 11	Marine Power - Europe, Inc. Parc Industriel de Petit- Rechain B-4800 Verviers, Belgium
Télécopie:	(32) (87) 31 • 19 • 65	

<b>Mexique, Amérique Centrale, Amérique du Sud, Antilles</b>		
Téléphone:	(305) 385-9585	Mercury Marine - Latin America & Caribbean 9010 S.W. 137th Ave. Suite 226 Miami, FL 33186 U.S.A.
Télécopie:	(305) 385-5507	

<b>Japon</b>		
Téléphone:	81-53-423-2500	Mercury Marine - Japan 283-1 Anshin-cho Hamamatsu Shizuoka, 435-0005 Japan
Télécopie:	81-53-423-2510	

<b>Asie, Singapour</b>		
Téléphone:	5466160	Mercury Marine Singapore 72 Loyang Way Singapore, 508762
Télécopie:	5467789	